

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE  
DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER  
AU 31 DÉCEMBRE 2019, POUR L'APPROBATION  
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET POUR LA  
MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DU  
1er JANVIER 2021 ET DU 1er JANVIER 2022

DOSSIER : R-4122-2020 Phase 3A

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON  
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 10 NOVEMBRE 2020  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me MARILOU LEFRANÇOIS  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE

Me ADINA GEORGESCU  
avocate de Gazifère (GAZIFÈRE)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES. . . . .	4
PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS	
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN. . . . .	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU . . . . .	33
PREUVE FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS.. . . .	54
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . . . .	68
INTERROGÉ PAR LA FORMATION . . . . .	70
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET.. . . . .	73
PREUVE DE SÉ-AQLPA	
JEAN SCHIETTEKATTE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN. . . . .	90
INTERROGÉ PAR LA FORMATION.. . . . .	104

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e) jour  
2 du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ouverture de l'audience du dix (10) novembre deux  
8 mille vingt (2020) par visioconférence. Dossier  
9 R-4122-2020 Phase 3A : Gazifère - Demande pour la  
10 fermeture réglementaire des livres pour la période  
11 du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour  
12 l'approbation du plan d'approvisionnement et pour  
13 la modification des tarifs à compter du 1er janvier  
14 2021 et du 1er janvier 2022. Poursuite de  
15 l'audience.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Alors, bonjour  
18 à tous les participants. On va poursuivre  
19 aujourd'hui avec la présentation de la preuve de  
20 l'ACEF de l'Outaouais. Alors, Maître Cadrin, vous  
21 pouvez ouvrir votre caméra. Bonjour.

22

23 PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bonjour. Bon matin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bon. On se demandait justement qu'est-ce, c'était  
3 quoi la meilleure formule à dire. Parce que « bon  
4 matin », c'est un anglicisme. Ça fait que là j'ai  
5 dit, il faut-tu que je dise « bonne matinée »? Non,  
6 c'est pas bon. Ça fait qu'on m'a dit « dit  
7 bonjour. » Ça fait que...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bonjour, « Hi », en fait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour.

12 Allez.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Alors, oui. Alors, oui effectivement, bonjour.  
15 Steve Cadrin pour l'ACEFO. J'ai également monsieur  
16 Blain qui n'est pas très loin de nous et qui va  
17 apparaître à l'écran, je pense, d'une seconde à  
18 l'autre. Le voilà.

19 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

20 Bonjour.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Alors, bonjour, Monsieur Blain. Alors, donc nous  
23 sommes prêts pour la présentation de la preuve de  
24 l'ACEFO. Peut-être commencer par l'assermentation  
25 du témoin, s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e) jour  
2 du mois de novembre, A COMPARU :

3

4 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyste - Secteur de  
5 l'énergie, ayant une place d'affaires au 2267,  
6 boulevard Perrot, Notre-dame-de-l'Île-Perrot  
7 (Québec);

8

9 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
10 solennelle, dépose et dit :

11

12 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

13 Q. **[1]** Alors, maintenant, pour l'adoption de la preuve  
14 écrite, nous avons un certain nombre de pièces,  
15 Monsieur Blain, à faire reconnaître pour témoignage  
16 écrit en la présente instance et pour notamment la  
17 présentation aussi d'aujourd'hui.

18 Il y a tout d'abord la pièce C-ACEFO-0027  
19 qui est le mémoire ou la preuve; la 33 qui est la  
20 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de  
21 la Régie; la 34 et la 35 qui sont les tableaux qui  
22 ont été déposés ce matin, donc Répartition des  
23 achats de GNR vingt vingt, vingt vingt et un (2020-  
24 2021) qui est la 34 et Impact du GNR sur les coûts  
25 de fourniture vingt vingt (2020) qui est la pièce

1 35. Est-ce que vous reconnaissez ces documents pour  
2 tenir lieu de votre... Mais, d'abord, est-ce que  
3 vous les avez préparés et, deuxièmement, est-ce que  
4 vous les reconnaissez pour tenir lieu de votre  
5 témoignage écrit en la présente instance?

6 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

7 R. Alors, oui. J'ai fait la préparation des documents  
8 et je les adopte comme mon témoignage écrit.

9 Q. [2] Ah! Il y avait un petit élément particulier  
10 qu'on avait mentionné d'ailleurs dans la réponse à  
11 la demande de renseignements de la Régie, à l'effet  
12 qu'il y aurait un addendum apporter à la preuve  
13 lors de la présentation.

14 Si on se rappelle de la question qui était  
15 posée par la Régie, c'était une référence à un  
16 dossier de la Régie. On a la demande... dans la  
17 demande de renseignements qui était la pièce que je  
18 viens de vous dire, 33. Donc, la Régie faisait  
19 référence à la page 12 du mémoire. Peut-être qu'il  
20 serait bien d'ouvrir la page 12 du mémoire qui est  
21 la pièce 27, Madame la Greffière, s'il vous plaît,  
22 à la page 12. Ah! Voilà. Alors, merci, Madame la  
23 Greffière, c'est gentil. Je suis désolée, ce matin  
24 on a oublié de vous dire d'ouvrir celle-là. On a  
25 fait ouvrir les autres d'avance, on avait pris de

1 l'avance, mais on a manqué notre coup. Alors, au  
2 deuxième paragraphe, la phrase, la dernière phrase  
3 qui commence par :

4 [...] Or, cette interprétation diverge  
5 considérablement de l'interprétation  
6 privilégiée par la Régie dans le  
7 dossier R-4008-2017 à l'effet que le  
8 GNR aurait plutôt une durée de vie  
9 limitée.

10 Alors, sur cette phrase-là, la Régie avait posé la  
11 question dans la demande de renseignements, à quel  
12 endroit on retrouvait ça dans une décision de la  
13 Régie? Et, Monsieur Blain, vous êtes venu préciser,  
14 et peut-être ici pourriez-vous témoigner de la  
15 phrase qu'on devrait lire à cet endroit-là plutôt  
16 que celle que l'on voit, donc cette phrase qui  
17 serait à raturer ou à rayer pour être remplacée par  
18 votre témoignage que vous rendriez aujourd'hui?

19 R. Alors, oui, effectivement, il faudrait biffer la  
20 deuxième phrase du deuxième paragraphe et la  
21 remplacer par le troisième paragraphe de notre  
22 réponse à la demande de renseignements à la Régie  
23 qui se lit... Si vous me donnez un instant, j'y  
24 accède. Qui se lit plutôt... Alors, on dirait  
25 plutôt : Cette approche diffère sensiblement. Les



1 références abordées par Énergir... On est en haut  
2 de la page 2 de notre réponse à la demande de  
3 renseignements à la Régie. Donc, de l'approche en  
4 fait mentionnée par Énergir dans la pièce B-0343  
5 (GM-5, Document 3), ainsi de suite, faisant  
6 notamment référence à la durée de vie de vingt-  
7 quatre (24) mois reconnue dans diverses  
8 juridictions. Et j'en profite pour faire mes  
9 excuses à la Régie pour ce quiproquo survenu dans  
10 le traitement... au cours du traitement simultané  
11 de plusieurs dossiers et de lectures parallèles.

12 Q. [3] Alors, pour les fins des notes sténographiques,  
13 il s'agirait essentiellement du paragraphe, du  
14 premier paragraphe de la page 2 de la réponse à la  
15 demande de renseignements numéro 1 de la Régie par  
16 l'ACEFO, qui est la pièce...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Cadrin, votre son est vraiment pas bon.  
19 Peut-être vérifier pendant que votre témoin va nous  
20 parler. C'est ça. Il y a un problème de son.

21 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

22 R. Alors, donc, pendant que maître Cadrin rétablit son  
23 son, je pourrais peut-être commencer mon  
24 témoignage, Madame la Présidente. Ou attendre la  
25 disponibilité de mon procureur, selon vos

1 instructions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bon, bien, je pense que vous pouvez débiter votre  
4 témoignage, là, à moins que maître Cadrin ait un  
5 problème, mais on est prêt à vous écouter. C'est  
6 bon.

7 Me ADINA GEORGESCU :

8 Excusez-moi d'intervenir, Madame la Présidente! Et  
9 ne faudrait-il pas... L'assermentation du témoin  
10 serait peut-être utile avant qu'il commence à  
11 témoigner.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien, il a été assermenté.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Ah oui! Excusez-moi! Je ne l'ai pas vu passer.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, oui, oui. C'est bon, c'est fait.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 D'accord. Désolée. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 À vous la parole, Monsieur Blain.

22 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

23 R. Merci, Madame la Présidente. Oui, Maître Georgescu,  
24 je témoigne sous serment.

25 Donc, pour compléter la phrase que tentait

1 de terminer mon procureur, il s'agissait donc de la  
2 pièce C-ACEFO-0033, la page 2, premier paragraphe  
3 de la réponse à la DDR de la Régie, la phrase qui  
4 est substituée à celle qu'on a biffée dans notre  
5 preuve écrite, C-ACEFO-0027.

6 Alors, je vais essayer d'être discipliné,  
7 de m'en tenir au temps de présentation annoncé. Je  
8 me réfère beaucoup à mes notes manuscrites, mais on  
9 aura quelques tableaux au soutien de ma  
10 présentation en cours de présentation.

11 D'abord, dans un premier temps, je voudrais  
12 bien camper, mettre en contexte l'importance et la  
13 portée de la demande qui est déposée par Gazifère.  
14 Je réfère, là, de mémoire, selon mes notes, le plus  
15 fidèlement possible au... à la qualification que le  
16 témoin principal de Gazifère a utilisée lui-même  
17 hier en introduction de la présentation publique de  
18 la demande.

19 On a parlé dans un premier temps d'une  
20 proposition globale, d'une proposition qui aurait  
21 des effets à long terme. Deuxièmement, le témoin de  
22 Gazifère nous a dit : « Cette proposition-là  
23 s'inscrit dans le contexte d'une transformation des  
24 réseaux de distribution de gaz naturel ». On voit  
25 que c'est une préoccupation qui n'est exclusive à

1 Gazifère, il y a beaucoup d'interrogations quant à  
2 la... la pérennité de cette activité-là dans le...  
3 en autant qu'elle serait limitée à la fourniture de  
4 gaz naturel conventionnel. Et donc, on parlait  
5 d'une transformation à long terme des réseaux de  
6 distribution de gaz naturel pour introduire  
7 graduellement des énergies renouvelables, à  
8 savoir : le gaz naturel renouvelable, possiblement  
9 de l'hydrogène, une combinaison avec une  
10 reméthanisation, donc l'acheminement d'énergie  
11 qualifiée de renouvelable par canalisation.

12 Monsieur Trahan pour le Distributeur nous  
13 disait ensuite : l'objectif, l'ambition de Gazifère  
14 serait de devenir le premier distributeur en  
15 Amérique du Nord à fournir cent pour cent (100 %)   
16 de GNR à sa clientèle, rien de moins. Alors déjà  
17 dans la qualification générale de la demande au  
18 niveau de la présentation de Gazifère, on voit bien  
19 que c'est une demande qui nécessiterait à tout le  
20 moins, évidemment on l'imagine du point de vue du  
21 Distributeur, une réflexion soutenue et  
22 approfondie. Et du point de vue du régulateur, une  
23 réflexion à tête... à tête reposée, certainement  
24 avec un délai raisonnable et la nécessité de  
25 soupeser correctement les enjeux qui sont indiqués.

1                   Je passe à la deuxième partie de ma  
2                   présentation, qui est un petit retour à la réalité.  
3                   Cette section-là s'appellera : « La situation  
4                   réelle ». Alors je vais demander à madame la  
5                   greffière d'afficher la pièce C-ACEFO-0034, qui est  
6                   un des tableaux déposés très tôt ce matin. Tableau  
7                   qui nous illustre en fait la répartition pour les  
8                   années deux mille vingt (2020) et deux mille vingt  
9                   et un (2021) du GNR qui a été acheté, que Gazifère  
10                  a été autorisé à acheter pour un volume  
11                  correspondant à un pour cent (1 %) de son  
12                  obligation réglementaire.

13                  Donc, on a ici sur deux colonnes les  
14                  volumes totaux achetés d'une part, correspondant au  
15                  un pour cent (1 %) des volumes taux distribués, qui  
16                  étaient près de un million huit cent mille mètres  
17                  cubes (1,8 Mm3) en deux mille vingt (2020), qui  
18                  serait un petit peu plus qu'un million deux cent  
19                  mille mètres (1,9 Mm3) en deux mille vingt et un  
20                  (2021), selon l'offre... l'offre d'achat faite au  
21                  fournisseur EBI. Et on a dans la deuxième ligne du  
22                  tableau les volumes qui ont été vendus ou qui  
23                  auront été vendus aux acheteurs volontaires en deux  
24                  mille vingt (2020) puis en deux mille vingt et un  
25                  (2021) selon les prix... la mise à jour la plus

1 récente des prévisions de Gazifère, qui ont été  
2 confirmées hier dans la présentation sous la cote  
3 B-0143 par les témoins du Distributeur. Donc, on  
4 attend environ onze mille cinq cents mètres cubes  
5 (11 500 m<sup>3</sup>) de GNR vendus au cours des derniers  
6 mois de l'année deux mille vingt (2020), ce qui  
7 correspond à zéro virgule soixante pour cent  
8 (0,64 %) des volumes achetés en deux mille vingt  
9 (2020), donc comprendre ici, c'est zéro virgule  
10 soixante-quatre pour cent (0,64 %) de un pour cent  
11 (1 %) des volumes distribués. Et donc, il y aura,  
12 en deux mille vingt (2020) toujours, quatre-vingt-  
13 dix-neuf virgule quatre ou presque pour cent  
14 (99,4 %) des volumes de GNR achetés en deux mille  
15 vingt (2020) qui devront être socialisés, dont les  
16 coûts devront être récupérés en deux mille vingt-  
17 deux (2022) auprès de l'ensemble des clients non  
18 volontaires.

19 Pour ce qui est de l'année deux mille vingt  
20 et un (2021), on nous indiquait hier que compte  
21 tenu de l'addition de plusieurs acheteurs  
22 volontaires, là on est rendu autour de cent quinze  
23 (115), essentiellement, je le porte à votre  
24 attention, des petits clients résidentiels, donc  
25 des petits volumes. On atteindrait cinquante-deux

1 mille cinq cents (52 500 m<sup>3</sup>) de vente de GNR en  
2 deux mille vingt et un (2021), sur la base des  
3 besoins exprimés par ces clients-là, ce qui  
4 correspondrait à peu près à deux virgule soixante-  
5 quinze pour cent (2,75 %) des volumes totaux de GNR  
6 pour lesquels Gazifère demande l'autorisation.

7 Il y aurait donc, en deux mille vingt-trois  
8 (2023), selon ces hypothèses-là, quatre-vingt-dix-  
9 sept virgule vingt-cinq pour cent (97,25 %) à peu  
10 près des coûts d'acquisition du GNR de deux mille  
11 vingt et un (2021) à socialiser, à récupérer auprès  
12 des clients non volontaires en deux mille vingt-  
13 trois (2023).

14 On pourrait toujours espérer, bien sûr, que  
15 la demande des clients volontaires augmente de  
16 façon significative au cours de la prochaine année,  
17 pour qu'on se retrouve, d'ici deux mille vingt-deux  
18 (2022), par exemple, à non plus cinquante mille  
19 (50 000), mais cent mille mètres cubes (100 000 m<sup>3</sup>)  
20 de vente de GNR.

21 Mais je vous rappelle que d'ici deux ans,  
22 l'obligation réglementaire, évidemment en supposant  
23 qu'on accepte l'interprétation de Gazifère à  
24 l'effet qu'ils doivent, de toute façon, acheter des  
25 volumes de GNR correspondant au minimum à

1 l'obligation réglementaire, quelle que soit la  
2 demande.

3 Alors, l'obligation réglementaire donc,  
4 d'ici deux mille vingt-trois (2023), passera à deux  
5 pour cent (2 %), ce qui correspond à environ quatre  
6 millions de mètres cubes (4 M m<sup>3</sup>), en supposant  
7 qu'on soit rendu à cent mille mètres cubes  
8 (100 000 m<sup>3</sup>) de ventes de GNR auprès d'acheteurs  
9 volontaires, on serait toujours rien qu'à deux  
10 point cinq pour cent (2,5 %) des volumes achetés et  
11 on serait toujours dans une situation de quatre-  
12 vingt-dix-sept point cinq pour cent (97,5 %) à peu  
13 près des volumes achetés. Les coûts associés aux  
14 volumes achetés devraient être socialisés deux ans  
15 plus tard.

16 Maintenant, Madame la Greffière, si vous  
17 pouviez passer au tableau C-ACEFO-0035. Je vais  
18 attendre qu'il soit affiché, qui illustre pour sa  
19 part l'impact sur le coût de fourniture de l'ajout  
20 de un ou de deux ou de cinq pour cent (5 %) de  
21 proportions diverses d'approvisionnement de GNR.

22 Madame la Greffière, vous pourriez peut-  
23 être agrandir un tout petit peu pour que la lecture  
24 soit facilitée. On devrait garder toute la page.  
25 Merci, descendre, parfait.



1 Et donc, pour calculer l'incidence sur la  
2 portion fourniture des tarifs payés par les clients  
3 de Gazifère, de l'ajout d'une proportion  
4 graduellement à la hausse de GNR, dans les  
5 approvisionnements, il faut calculer la différence  
6 entre le tarif GNR, là, ici, on a pris l'exemple de  
7 l'année deux mille vingt (2020) avec un tarif GNR  
8 de quatre-vingt-six virgule cinquante-huit cents  
9 par mètre cube (86,58 ¢/m<sup>3</sup>) et ce que ça coûte dans  
10 l'option, dans la perspective d'un client en gaz de  
11 réseau, de recevoir la même fourniture, mais en gaz  
12 conventionnel. Le prix de dix-huit virgule quatre-  
13 vingt-huit cents par mètre cube (18,88 ¢/m<sup>3</sup>) ici,  
14 correspondant à la somme des crédits d'émission  
15 pour quatre virgule cinquante et un cents par mètre  
16 cube (4,51 ¢/m<sup>3</sup>), vous voyez la petite note sous le  
17 tableau, plus les dix virgule trente-quatre cents  
18 par mètre cube (10,34 ¢/m<sup>3</sup>), je pense que c'était  
19 le prix d'octobre deux mille vingt (2020), pour la  
20 molécule, comme telle, plus le coût de transport de  
21 quatre virgule zéro trois cents par mètre cube  
22 (4,03 ¢/M<sup>3</sup>) qui est un coût évité.

23 Autrement dit, pour calculer ce qu'on  
24 appellera le surcoût de l'introduction du GNR, il  
25 faut faire la différence entre le tarif GNR

1 applicable et la somme des coûts évités  
2 correspondant à la réception de gaz conventionnel,  
3 plus les coûts de transport et droits d'émission  
4 pour un client en gaz de réseau, ce qu'on appelle  
5 ici le tarif gaz de réseau, on s'entend, là, que  
6 c'est la somme de ces trois composantes-là du  
7 tarif.

8 Et ce que ça nous indique, en fait, c'est  
9 que pour chaque tranche de un pour cent (1 %) de  
10 GNR introduit, il y a une incidence à la hausse de  
11 trois virgule six pour cent (3,6 %) sur le coût de  
12 fourniture d'un client en gaz de réseau, tous types  
13 de clients confondus, hein? Ça pourrait être un  
14 client commercial autant qu'un client résidentiel.

15 Et donc, on voit que si on introduit deux  
16 pour cent (2 %) de GNR puis cinq pour cent (5 %),  
17 bien on aura une incidence haussière sur la portion  
18 fourniture des tarifs payés par les clients, de  
19 l'ordre de sept point deux pour cent (7,2 %) puis  
20 de dix-sept virgule neuf pour cent (17,9 %) et si  
21 on se rendait à dix pour cent (10 %) de GNR, bien,  
22 il y aurait une incidence de trente-cinq virgule  
23 neuf pour cent (35,9 %) sur le coût annuel et ce  
24 trente-cinq virgule neuf pour cent (35,9 %)-là,  
25 évidemment, c'est l'écart entre le montant annuel

1 que vous voyez dans l'avant-dernière colonne sur la  
2 dernière ligne, de trois cent quatre-vingt-quatre  
3 dollars et soixante-quinze (384,75 \$) versus le  
4 coût initial, en haut de la même colonne, dans le  
5 cas où on n'a aucun GNR et une facture annuelle de  
6 deux cent quatre-vingt-trois dollars et vingt  
7 (283,20 \$).

8 Je vous sou mets donc que pour calculer  
9 l'incidence sur la... les coûts de fourniture d'un  
10 client, de l'introduction de GNR, il faut faire...  
11 il faut utiliser la formule suivante : coût pour le  
12 GNR, moins coût pour le même approvisionnement en  
13 gaz de réseau, incluant les trois composantes,  
14 divisé par le coût de l'approvisionnement en gaz de  
15 réseau. Et ça donne un ratio de trois virgule six  
16 (3,6) qui nous ramène à notre impact de trois  
17 virgule six pour cent (3,6 %) par tranche de un  
18 pour cent (1 %) de GNR introduit.

19 Évidemment, l'impact sur la facture totale,  
20 incluant la composante distribution des clients, va  
21 être très variable et va être moins prononcée pour  
22 les clients résidentiels qui ont une plus forte  
23 proportion de leur tarif au détail, qui est  
24 constitué de la composante distribution. Un peu  
25 plus faible pour les clients commerciaux. Et...

1 Pardon. Un peu plus fort, l'impact sur leurs  
2 factures. Parce qu'ils ont une plus grande  
3 proportion de fourniture dans leur tarif au détail,  
4 toutes composantes réunies. Et un impact,  
5 évidemment, encore beaucoup plus élevé pour des  
6 clients institutionnels ou industriels qui ont des  
7 gros volumes.

8           Donc, ça, c'est la réalité de la situation  
9 actuelle. Et ça amène évidemment à poser la  
10 question réaliste : à quel rythme exactement on  
11 pourrait envisager l'introduction graduelle du GNR  
12 dans un réseau de distribution sans provoquer une  
13 fuite des clients qui ont le choix de leur source  
14 d'approvisionnement. Ou, carrément, le départ... Je  
15 devrais dire un changement de source  
16 d'approvisionnement, en termes de source d'énergie  
17 pour les clients qui ont le choix. Ou un départ des  
18 clients qui sont captifs d'équipements au gaz  
19 naturel et qui devraient se résoudre à installer  
20 des équipements pour utiliser une autre source  
21 d'énergie.

22           Je vous soumets donc que si légitime ou  
23 vertueux que soit le... l'ambition d'introduire une  
24 grande proportion de GNR, en réalité, déjà, à  
25 partir d'une proportion de cinq ou de dix pour cent

1 (10 %) de GNR, il y a une incidence significative  
2 sur la facture des clients. Au point où l'avantage  
3 concurrentiel par rapport à l'électricité est  
4 complètement perdu, en fait. Et au-delà de ça, au-  
5 delà de cinq à dix pour cent (10 %), bien, on est  
6 en train de creuser le... la tombe du Distributeur  
7 lui-même. Parce que sa clientèle commencerait à se  
8 poser de sérieuses questions quant au maintien de  
9 son lien d'abonnement pour un approvisionnement de  
10 cette nature-là, avec les coûts qui le suivent.

11 Troisième partie de ma présentation, je  
12 vais revenir sur certains faits saillants, qui sont  
13 des critères d'arbitrage que la Régie devra  
14 nécessairement considérer, dont elle devra disposer  
15 dans sa décision. Je ne vous suggère pas les  
16 questions... en fait, les réponses auxquelles vous  
17 devrez en arriver, mais à tout le moins, les  
18 questions importantes.

19 D'abord, Gazifère appuie toute sa  
20 proposition sur une interprétation du règlement, et  
21 notamment de la nature des obligations du  
22 Distributeur, qui est, sinon, complètement  
23 différente ou divergente ou contraire, à tout le  
24 moins étrangère à celle que la Régie a retenue dans  
25 le dossier R-4008-2017.



1       comme stratégie d'achat, compte tenu du contexte,  
2       il y a des bons motifs néanmoins, mais compte tenu  
3       du contexte, compte tenu des prix qui sont  
4       disponibles, c'est un approvisionnement de court  
5       terme pour un an, à un prix de près de (**CAVIARDÉ**)  
6       le gigajoule, mais il n'y a pas de plan B qui est  
7       envisagé, suggéré par Gazifère.

8                   Troisième élément, compte tenu de la...

9       LA PRÉSIDENTE :

10       Excusez, Monsieur Blain.

11       R. Oui.

12       Q. **[4]** Je m'excuse, c'est parce que je pense que vous  
13       avez dévoilé une information confidentielle. Il  
14       faudrait peut-être qu'elle ne soit pas divulguée  
15       dans les notes sténographiques, le prix pour le  
16       contrat avec EBI. D'accord?

17       R. Je m'excuse, vous avez raison.

18       Q. **[5]** Il faut faire attention, là.

19       R. Effectivement, une distraction. Je pense qu'il est  
20       mentionné à quelque part sans être détaillé, là,  
21       mais effectivement, je vais faire attention. Je  
22       pense que je n'ai pas de données confidentielles  
23       dans ma présentation en général.

24       Me ADINA GEORGESCU :

25       Excusez-moi, Madame la Présidente. Non, je veux

1       juste préciser, et ça c'est très important, là,  
2       non, le prix n'est pas... le prix est confidentiel  
3       et il n'a été divulgué par Gazifère à aucun endroit  
4       de manière non-confidentielle. Et je tiens à  
5       souligner le fait que nous sommes actuellement sur  
6       YouTube, donc l'audience est actuellement diffusée  
7       en public.

8                 Donc, ce genre d'échappement est, peut être  
9       très préjudiciable pour Gazifère. Je demanderais  
10       vraiment au témoin de faire attention. Il y a une  
11       raison pour laquelle il y a eu un huis clos. Et ce  
12       genre d'information ne peut pas s'échapper.

13                Alors, je demanderais vraiment, là, ce  
14       genre d'information là ne doit pas sortir de façon  
15       publique.

16       M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

17       R. C'est bien entendu, maître Georgescu. Je suis  
18       désolé, là, je suis convaincu qu'il n'y a pas  
19       d'informations confidentielles devant être soumis  
20       à...

21       LA PRÉSIDENTE :

22       Juste un moment, Monsieur Blain. On va juste  
23       prendre une pause pour voir si on ne peut pas  
24       interrompre la diffusion et corriger l'information.  
25       On vous revient dans quelques secondes, dans



1 quelques minutes. Je pense...

2 Me ADINA GEORGESCU :

3 Merci beaucoup. Merci, Madame la Présidente.

4 PAUSE

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, bonjour à tous les participants. Ce qu'on a  
7 fait, c'est éliminé l'enregistrement audio sur  
8 YouTube. Donc, du début de l'audience jusqu'à la  
9 pause, cet enregistrement a été détruit  
10 définitivement. Et à partir de maintenant, on  
11 repart l'enregistrement qui va être diffusé sur  
12 YouTube. Donc, soyez prudent pour ne pas divulguer  
13 d'informations confidentielles.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Madame la Présidente, si je peux me permettre un  
16 commentaire. Merci énormément pour cette démarche.  
17 J'aimerais juste, premièrement, faire nos excuses,  
18 parce que je pense que monsieur Trahan a été  
19 entendu en arrière quand je suis intervenue tout à  
20 l'heure au sujet justement de cette question de  
21 confidentialité. Donc, nous voulions faire nos  
22 excuses par rapport justement au son de  
23 « background », excusez mon anglais, en entendant  
24 monsieur Trahan.

25 Par ailleurs, je voulais juste préciser le

1 fait que tout à l'heure, pendant son témoignage,  
2 monsieur Blain, pour le tableau de la pièce  
3 C-ACEFO-0035, lorsqu'il en a discuté, on comprend  
4 que le tableau contient des données qui reflète le  
5 prix du GNR pour l'année vingt vingt (2020) qui est  
6 un prix qui est aujourd'hui connu, il n'est plus  
7 confidentiel.

8 Mais, pendant son témoignage, il a  
9 continuellement fait référence au fait que [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] ce qui donne, d'une certaine manière, une  
12 indication quant au prix d'achat du GNR pour  
13 l'année vingt vingt et un (2021), ce qu'on veut  
14 également éviter de faire. On ne veut pas qu'il y  
15 ait d'indication quelconque relativement à quel  
16 serait le prix du GNR pour l'année vingt vingt et  
17 un (2021).

18 Donc, ce que je vous demanderais, parce que  
19 l'enregistrement YouTube a déjà été détruit, par  
20 rapport aux notes sténographiques, si c'était  
21 possible, une fois qu'elles vont être disponibles,  
22 de les repasser afin de caviarder ces passages-là  
23 également.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon. Mais, juste vous rappeler

1 qu'actuellement c'est diffusé sur YouTube. Ça fait  
2 qu'il faut...

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Ah! C'est vrai. Vous avez raison.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon. Alors, écoutez, on va poursuivre en faisant  
7 très attention.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Parfait. Je vous remercie beaucoup.

10 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

11 R. Bon. Merci, Madame la Présidente. Désolé pour ce  
12 contretemps. C'était vraiment accidentel. Et je  
13 comprends la préoccupation du Distributeur. Et j'ai  
14 bien l'intention de respecter l'obligation de  
15 confidentialité.

16 Donc, j'étais rendu au troisième point de  
17 la troisième partie de ma présentation, à parler du  
18 compte de report de la nature liée à des  
19 investissements, le CRI, pour lequel Gazifère  
20 demande une approbation pour créer un CRI. Alors,  
21 d'abord, le CRI, on a bien compris des demandes de  
22 renseignements qu'on a soumises, des réponses qu'on  
23 a obtenues, des questions additionnelles en  
24 audience que, à la différence du compte d'écart et  
25 de report, le CRI ne servirait qu'à pouvoir ajouter

1 des achats ou devancer des achats de GNR dans le  
2 cas où la demande volontaire excéderait  
3 l'obligation réglementaire d'une année.

4 Alors, dans un premier temps, je vous  
5 sou mets qu'on est bien loin de ça, c'est une  
6 probabilité peut-être qui apparaîtra dans quelques  
7 années, si le GNR se développe, mais enfin pour  
8 l'instant on n'a pas... on n'a rien qui nous  
9 indique cela. Deuxièmement, on dit, le CRI pourrait  
10 permettre d'acquérir des volumes de GNR à plus long  
11 terme à des meilleurs prix, possiblement des  
12 approvisionnements de la production qui se ferait  
13 en franchise plutôt que devoir recourir à des  
14 achats de court terme à des prix plus élevés.

15 Bon. Il y a également en preuve le fait  
16 qu'il n'y aura vraisemblablement pas de production  
17 en franchise avant au moins dix-huit (18) mois. Et,  
18 d'autre part, compte tenu de l'approche d'achats X  
19 pour un volume total à un prix convenu qui a été  
20 retenu pour l'année deux mille vingt et un (2021),  
21 il n'y a pas de nécessité d'avoir la disponibilité  
22 d'un CRI en deux mille vingt et un (2021). Ça,  
23 c'est à peu près certain.

24 Deuxièmement, je dirais additionnellement,  
25 si la Régie devait considérer la possibilité

1 d'autoriser la création d'un CRI, je vous rappelle  
2 que ce CRI-là serait rémunéré pour les volumes  
3 d'inventaire virtuel qui seraient comptabilisés au  
4 taux du capital... au coût moyen du capital. C'est  
5 la réponse aux pages 8 et 9 des demandes de  
6 renseignements numéro 7 de la Régie, pièce B-0139.  
7 Et donc, un volume de GNR qui serait acheté cette  
8 année, par exemple, à un prix de quinze dollars par  
9 gigajoule (15 \$/GJ), aurait une valeur à l'année T  
10 plus 5 non plus de quinze dollars (15 \$), mais de  
11 vingt dollars zéro sept par gigajoule (20,07 \$/GJ).

12 Alors, non seulement il n'y a pas d'utilité  
13 pour un CRI de façon immédiate en deux mille vingt-  
14 vingt et un (2020-2021) compte tenu de ce qui est  
15 en preuve, deuxièmement le taux de rémunération  
16 risquerait de faire augmenter la valeur d'un  
17 inventaire virtuel dont on ne sait même pas si on  
18 aura besoin un jour, et donc il n'y a aucune  
19 urgence qui est alléguée, encore moins démontrée,  
20 pour autoriser la création d'un compte de report  
21 lié à des investissements pour l'année qui vient.

22 Quatrième et dernière partie de ma  
23 présentation, je demanderais à madame la greffière  
24 de mettre à l'écran la pièce B-0127 qui est la  
25 dernière demande amendée d'Énergir, en page 10.

1           Merci. Section 13 exactement dans le bas de la  
2           page. Alors, il est étonnant, et là je vous mets ça  
3           en parallèle avec l'introduction de ma  
4           présentation. On a un distributeur qui arrive avec  
5           une demande complétée encore tout récemment le  
6           trente (30) octobre par des pièces amendées et une  
7           stratégie d'achat limitée à l'année deux mille  
8           vingt et un (2021), qui demande l'approbation pour  
9           les années deux mille vingt (2020), vingt et un  
10          (2021) et suivantes, des modalités de disposition  
11          du compte d'écarts et de reports, dans lequel entre  
12          quatre-vingt-dix-sept (97 %) et quatre-vingt-dix-  
13          neuf pour cent (99 %) du GNR acheté présentement  
14          demeure invendu et donc doit être socialisé. Pas  
15          pour l'année deux mille vingt et un (2021), l'année  
16          à venir. On vous demande une conclusion pour  
17          plusieurs années quant à une stratégie... une  
18          stratégie de vente et les modalités afférentes. On  
19          vous demande pour plusieurs années... puis là vous  
20          avez le... à la... au paragraphe 52.7 les  
21          différents éléments, là, aux points (iiii) et (iii)  
22          en particulier, d'approuver quelque chose d'ici le  
23          onze (11) décembre. Alors qu'il n'y a pas de  
24          démonstration d'une urgence d'adopter une politique  
25          à long terme qui est déposée en preuve, qui est

1 faite, sauf une situation d'urgence qui serait liée  
2 uniquement à la tardivité de la demande et de ses  
3 différents amendements. Et je vous soumetts que le  
4 fait de réunir, dans le paragraphe 52.7 de la  
5 demande amendée, les principales conclusions et de  
6 vous demander à cet égard une décision prioritaire,  
7 ce n'est pas justifié en soi. Ce serait rendre une  
8 décision de façon assez rapide, pour ne pas dire  
9 très rapide, sur une proposition qui aurait des  
10 conséquences à long terme pour plusieurs années  
11 pour ce qui est du traitement des coûts du GNR et  
12 de la latitude dont Gazifère disposerait pour  
13 acquérir du GNR, le vendre selon des critères, je  
14 vous le rappelle, et une interprétation de son  
15 obligation réglementaire comme distributeur, qui  
16 diverge significativement de l'interprétation  
17 juridique qu'une autre formation de la Régie a  
18 donnée au règlement et à ses incidences dans le  
19 dossier R-4008.

20 Donc, je pense que ça conclut ma  
21 présentation et, encore une fois, désolé pour  
22 l'erreur commise, là, un peu plus tôt en cours de  
23 présentation. Merci.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Alors je ne sais pas si vous m'entendez maintenant,

1           mais le témoin est disponible pour être contre-  
2           interrogé. Alors j'ai coupé ma caméra, je m'excuse,  
3           là, pour améliorer le plus possible les choses.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Parfait, là on vous entend bien.

6           Me STEVE CADRIN :

7           Oui.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Donc, nous allons procéder au contre-interrogatoire  
10          du panel de l'ACEF de l'Outaouais. Est-ce que,  
11          Maître Charlebois, vous désirez contre-interroger  
12          l'ACEF de l'Outaouais?

13          Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14          Je n'ai pas de questions, Madame la Présidente.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Parfait. Maître Paquet du GRAME?

17          Me GENEVIÈVE PAQUET :

18          Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente,  
19          merci.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Parfait. Bon, il reste maître Neuman pour SÉ-AQLPA.

22          Me DOMINIQUE NEUMAN :

23          Oui, je n'aurai pas de questions non plus. Excusez-  
24          moi, ma caméra va être activée dans quelques  
25          instants. O.K. Merci.



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, Maître Georgescu de... pour  
3 Gazifère, est-ce que vous avez un contre-  
4 interrogatoire?

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Bonjour, Madame la Présidente. Oui, je vais avoir  
7 des courtes questions de contre-interrogatoire pour  
8 le témoin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU :

12 Q. **[6]** Alors bonjour, Monsieur Blain. Je vous amène à  
13 la pièce C-ACEFO-0034, que vous avez déposée ce  
14 matin, qui est votre tableau qui porte sur les  
15 volumes de GNR. Alors j'aimerais confirmer avec  
16 vous, là, pour des fins de clarification, vos  
17 prévisions... est-ce que vous avez le tableau, vous  
18 y êtes?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Peut-être le faire afficher à l'écran, si c'est  
21 possible, Madame la Greffière.

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Si c'est possible, oui.

24 R. Je peux y accéder via mes propres fichiers, Maître  
25 Georgescu, si c'est plus rapide, la.

1 Q. **[7]** Ça s'en vient, c'est comme vous préférez.

2 R. Je préfère quand il est affiché à l'écran parce que  
3 sinon je ne vous vois plus.

4 Q. **[8]** Alors, Madame la Greffière, si c'était  
5 possible...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Oui.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 ... de l'afficher.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Ça s'en vient.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Q. **[9]** Parfait, merci beaucoup. Donc, le tableau que  
14 nous avons devant nous, juste pour des fins de  
15 précision, est-ce que... est-ce que vous pourriez  
16 me confirmer, s'il vous plaît, que les prévisions  
17 qui apparaissent dans ce tableau sont effectivement  
18 basées sur des données qui ont été présentées hier  
19 par Gazifère, dans le cadre de sa présentation et  
20 plus particulièrement dans le cadre de sa  
21 présentation PowerPoint cotée B-0143, la pièce  
22 GI-22, document 3, à la page 6?

23 R. Oui, tout à fait.

24 Q. **[10]** Merci. Donc, est-ce que je peux vous demander,  
25 s'il vous plaît, me confirmer que vos prévisions

1           sont effectivement basées sur des données qui ont  
2           été accumulés par Gazifère, pendant une période  
3           disons grosso modo qui va du vingt-quatre (24)  
4           septembre jusqu'au quatre (4) novembre?

5       R. Bien, effectivement, les onze mille cinq cents  
6           mètres cubes (11 500 m3), c'est la prévision de  
7           vente pour l'année deux mille vingt (2020), là, sur  
8           les deux ou trois derniers mois de l'année, qui est  
9           faite par Gazifère. La plus récente, je pense  
10          qu'elle était toute récente, là, du cinq (5)  
11         novembre, selon les témoignages hier.

12                    Au même titre que la prévision de vente de  
13           cinquante-deux mille cinq cents mètres cubes  
14           (52 500 m3) pour l'année deux mille vingt et un  
15           (2021) est la prévision la plus récente de  
16           Gazifère, basée sur les acheteurs volontaires qui  
17           se sont déjà inscrits.

18       Q. **[11]** Donc, vous êtes d'accord avec moi que ces  
19           prévisions sont toutes basées sur cinq semaines de  
20           données réelles obtenues par Gazifère, en période  
21           de démarrage de sa stratégie de vente du GNR et en  
22           période de pandémie, exact?

23       R. Exactement. C'est les données prévisionnelles à  
24           jour, là, compte tenu de l'intérêt...

25       Q. **[12]** En fait, c'est les données réelles?

1 R. Bien, en fait, là. Je comprends que le onze mille  
2 quatre cent quatre-vingt-six mètres cubes (486 m3),  
3 Maître Georgescu, c'est une projection pour les  
4 derniers mois de l'année deux mille vingt (2020)  
5 basée sur le pourcentage de GNR demandé par les  
6 clients qui se sont déjà inscrits, en proportion de  
7 leur consommation annuelle, j'imagine, historique  
8 la plus récente.

9           Donc, il y a une part d'estimation là-  
10 dedans, là, et puis il y a une projection pour  
11 l'année deux mille vingt et un (2021), basée sur  
12 les mêmes valeurs.

13 Q. **[13]** Je comprends. Alors, je vous remercie, je n'ai  
14 plus de questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait, merci Maître Georgescu. Est-ce que Maître  
17 Lefrançois, vous avez des questions pour la Régie  
18 de l'énergie?

19 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

20 Je n'aurai pas de questions, non, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Est-ce qu'il y a des membres de la  
23 formation qui ont des questions? Madame Falardeau?

24 Mme ESTHER FALARDEAU :

25 Q. **[14]** Monsieur Blain, j'aurais une question sur...

1 bien, d'abord, bonjour.

2 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3 Bonjour.

4 Q. **[15]** Puis deuxièmement, c'est ça, sur la pièce,  
5 concernant la pièce ACEFO-0035 où vous nous  
6 présentez votre estimation de l'impact du GNR sur  
7 les coûts de fourniture, en fait, ce qu'on  
8 comprend, là. C'est le client-type, c'est un client  
9 résidentiel qui consomme mille cinq cents mètres  
10 cubes par année (1 500 m<sup>3</sup>/a).

11 Et puis, si je comprends bien, là, donc  
12 vous nous dites : s'il y a un pour cent (1 %) des  
13 volumes qui sont composés de GNR, alors à ce  
14 moment-là, le coût annuel serait de deux cent  
15 quatre-vingt-treize et trente-six (293,36) et puis  
16 s'il n'y avait pas de GNR du tout, ça serait deux  
17 cent quatre-vingt-trois et vingt (283,20).

18 Alors, si on voulait connaître l'impact  
19 annuel sur la facture du client, selon votre  
20 interprétation, on comprendrait que c'est à peu  
21 près dix dollars par année (10 \$/a). Est-ce que  
22 j'ai bien compris?

23 R. Oui, vous avez bien compris.

24 Q. **[16]** O.K. Dix dollars par année (10 \$/a) divisé par  
25 douze (12), ça veut dire à peu près quatre-vingts

1           sous par mois (80 ¢/m) selon vos calculs à vous  
2           pour un client résidentiel?

3           R. C'est exact, basé sur les données deux mille vingt  
4           (2020), c'est ce que ça sonne.

5           Q. **[17]** O.K. Je vous remercie. Et puis deuxièmement  
6           aussi, bon, vous avez vu le calcul évidemment que  
7           Gazifère fait des volumes requis en vertu du  
8           règlement? Quel serait, selon vous, selon votre  
9           compréhension du règlement, êtes-vous d'accord avec  
10          le calcul qu'ils font des volumes requis ou quels  
11          seraient les volumes requis, selon votre  
12          interprétation du règlement?

13                         Autrement dit, l'équation qu'on retrouve au  
14          règlement puis qui est répété, là, à la pièce  
15          B-0130 page 6, là, où Gazifère nous présente le  
16          résultat de l'équation. Quel serait, selon votre  
17          compréhension du règlement, le résultat de cette  
18          équation-là?

19          R. Bien, le... En fait, l'équation ne prête pas à  
20          interprétation, là. J'ai l'impression que c'est  
21          l'équivalent d'une moyenne mobile trois ans des  
22          volumes distribués réels, là, d'un distributeur.  
23          Multiplié par un taux qui est de un pour cent (1 %)   
24          pour les années deux mille vingt, deux mille vingt  
25          et un (2020-2021). Deux pour cent (2 %) à compter

1 de deux mille vingt-trois (2023) et cinq pour cent  
2 (5 %) à compter de deux mille vingt-cinq (2025).

3 Et en proportion des volumes totaux  
4 distribués par Gazifère, bien, on a grosso modo,  
5 là, pour l'année deux mille vingt et un (2021), par  
6 exemple, on aurait un pour cent (1 %) des volumes  
7 totaux de cent quatre-vingt-dix millions (190 M) de  
8 mètres cubes à acquérir en GNR, ce qui correspond à  
9 peu près à un million neuf cent mille mètres cubes  
10 (1 900 000 m3).

11 Q. **[18]** O.K. Je vous remercie beaucoup.

12 R. Je vous en prie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[19]** Merci. Je vais peut-être avoir quelques  
15 questions, Monsieur Blain. En lien, justement, avec  
16 les obligations qui sont prévues dans le cadre du  
17 règlement. Selon votre position, vous nous  
18 indiquez... Bien, cette obligation devrait être en  
19 lien uniquement avec la demande volontaire de  
20 Gazifère? Est-ce que c'est ce qu'on doit comprendre  
21 de votre mémoire?

22 R. En fait, si vous lisez bien la preuve écrite de  
23 l'ACEFO, on a beaucoup référé aux interprétations  
24 du règlement et aux réponses à certaines questions  
25 juridiques qui apparaissaient préalables et

1 essentielles à examiner par la formation du dossier  
2 R-4008. Et pour ce qui est...

3 Pour ce qui est de l'approche privilégiée  
4 par Gazifère, si on la compare à celle qui,  
5 maintenant, par la force des choses, est  
6 privilégiée par Énergir... Mais même avant  
7 l'interprétation du règlement par la Formation du  
8 dossier R-4008, Énergir déployait déjà des efforts  
9 importants pour faire la promotion, constituer une  
10 liste d'attente d'acheteurs volontaires, établir  
11 une base de volumes de GNR demandés par des  
12 acheteurs volontaires qui veulent le recevoir.

13 D'ailleurs, on a parlé un peu de la notion  
14 de « destinataire », là, dans le cadre du présent  
15 dossier, qui semble être une notion centrale pour  
16 la formation qui a rendu les décisions dans le  
17 dossier R-4008. Et que... qui n'est pas prise en  
18 compte ici.

19 Du côté de Gazifère, bien, on prend comme  
20 base minimale l'obligation réglementaire comme si,  
21 en fait - c'est l'approche qui est privilégiée,  
22 c'est ce qu'on en comprend - c'était un minimum  
23 obligatoire, quelque soit la demande des acheteurs  
24 volontaires. Qu'il y ait une demande des acheteurs  
25 volontaires, peu de demandes ou même, pas du tout.



1 Et donc, c'est une approche très, très différente.  
2 Non seulement Gazifère dit « bien, ça, c'est le  
3 minimum qu'on doit acheter », mais elle nous  
4 annonce que via la création d'un CRI, elle pourrait  
5 même être appelée à engager des achats additionnels  
6 si la demande volontaire excédait l'obligation  
7 réglementaire en cours d'une année. Et même,  
8 conclure plutôt des engagements à long terme, pour  
9 obtenir un meilleur prix, que des achats à court  
10 terme. Quitte à constituer un inventaire virtuel,  
11 qui serait rémunéré au coût moyen du capital.

12 Alors, on est très, très loin au-dessus  
13 des... de la précaution qui est exercée et du  
14 devoir de démonstration d'une demande des acheteurs  
15 volontaires, qui est prise en compte, considéré  
16 préalablement dans le dossier d'Énergir, le dossier  
17 parallèle R-4008. Là, on s'en va... Non seulement  
18 on fait fût de l'existence ou de l'absence d'une  
19 demande volontaire, on dit : « C'est le minimum,  
20 l'obligation réglementaire, qu'on va acheter de  
21 toute façon. Et même possiblement plus. » Alors, on  
22 ne peut pas, je dirais, mettre davantage de vin  
23 dans son eau.

24 Q. [20] Donc, si on suit votre raisonnement à cet  
25 égard-là, est-ce qu'on doit comprendre que dans le

1 fond, l'ACEFO nous recommande de ne pas autoriser  
2 l'achat de GNR pour l'année deux mille vingt et un  
3 (2021)?

4 R. Au moment de la rédaction de la preuve de l'ACEFO,  
5 la question de la stratégie d'achats pour l'année  
6 deux mille vingt et un (2021) n'était pas au  
7 dossier de la phase 3A. Elle était supposée être  
8 déposée en phase 3B. Il y a eu des échanges de  
9 correspondance, proposition, même, de scinder la  
10 Phase 3B, 3C. La Régie a suggéré plutôt de déposer  
11 la stratégie d'achat, ce qui a été fait fin  
12 octobre. Bon. Dans un premier temps, on ne s'est  
13 pas prononcé là-dessus dans la preuve écrite. Dans  
14 un deuxième temps, c'est un arbitrage que la Régie  
15 va devoir faire.

16 Si la Régie devait considérer que, de toute  
17 façon, dans l'immédiat, puis il n'y a pas de plan  
18 B, il faudrait approuver pour une deuxième année  
19 consécutive des achats de GNR à hauteur de un pour  
20 cent (1 %) des volumes distribués, c'est-à-dire  
21 cent quatre-vingt-dix millions... cent quatre-  
22 vingt-un millions neuf cent mille mètres cubes  
23 (181 900 000 m<sup>3</sup>) de GNR pour l'année deux mille  
24 vingt et un (2021), en vertu de l'offre qui est  
25 faite par EBI, bien, écoutez, vous savez quelle est

1 la situation, vous savez qu'il y a une très forte  
2 proportion des coûts associés à ces volumes de GNR-  
3 là qui vont vraisemblablement devoir être  
4 socialisés en deux mille vingt-trois (2023).

5 L'ACEFO, au moment de la rédaction de sa  
6 preuve écrite, n'avait pas de constat. Mais, là,  
7 c'est un peu une situation de fait accompli devant  
8 laquelle on est placé, devant laquelle vous êtes  
9 placé. Il n'y a pas de plan B. Alors, si la Régie  
10 refuse, qu'est-ce qu'elle aurait comme option? Dire  
11 pour l'année deux mille vingt et un (2021), vous  
12 allez approvisionner les clients volontaires avec  
13 les volumes invendus de l'année deux mille vingt  
14 (2020)? C'est une possibilité. Je n'en vois pas  
15 beaucoup d'autres, là.

16 Q. [21] Vous avez mentionné que, effectivement, le  
17 témoin de Gazifère était assez optimiste quant à la  
18 possibilité éventuellement d'avoir une demande  
19 volontaire qui pourrait dépasser les seuils qui  
20 sont prévus au règlement. Donc, il y a des chances  
21 que, pendant deux ou trois ans, cette demande  
22 volontaire soit moindre que les seuils. Si cette  
23 demande se maintient à un niveau très faible comme  
24 on le note actuellement, parce que même s'il y a  
25 d'autres clients résidentiels qui s'ajoutent, ça

1 demeure des très petits volumes, là, est-ce que, en  
2 associant l'exigence du règlement à une demande  
3 volontaire pour Gazifère, ça aurait comme  
4 conséquence de limiter considérablement le  
5 développement des projets de GNR dans la région de  
6 l'Outaouais? Quel impact ça aurait sur le  
7 développement de cette source d'énergie?

8 R. Il y a plusieurs questions dans votre question,  
9 Maître Rozon. C'est une très bonne question, mais  
10 je vois plusieurs tiroirs. D'abord, dans votre  
11 question, il y a en filigrane la question d'un  
12 traitement équitable des distributeurs et des  
13 clients. Il n'y a pas de sanction qui est prévue au  
14 règlement dans le cas où un distributeur ne  
15 livrerait pas un pour cent (1 %) ou deux pour cent  
16 (2 %), le pourcentage prévu au règlement de ses  
17 volumes totaux distribués.

18 Donc, il n'y a pas de conséquences ni  
19 financières ni de pénalités qui sont prévues. À  
20 l'opposé, bien, il y a des conséquence tarifaires  
21 certaines pour les clients si on autorise un  
22 distributeur à procéder à l'achat du GNR selon les  
23 pourcentages prévus au règlement, en absence totale  
24 de considération de l'existence ou de l'inexistence  
25 d'une demande des acheteurs volontaires. Donc, la

1 balance des inconvénients est très déséquilibrée.  
2 C'est le moindre que je pourrais dire. C'est le  
3 moindre que je puisse dire.

4 Deuxièmement, vous avez évoqué la question  
5 d'un devoir de Gazifère de supporter ou de  
6 participer même au développement de la production  
7 du GNR dans sa franchise. Bien, écoutez, il n'y a  
8 pas d'obligation réglementaire à cet effet-là,  
9 premièrement. Deuxièmement, Gazifère peut acquérir  
10 du GNR d'ailleurs au Québec ou d'ailleurs même à  
11 l'extérieur du Québec et se le faire acheminer dans  
12 sa franchise. Donc, ça ne contreviendrait pas en  
13 soi que le développement de la production de GNR en  
14 franchise de Gazifère se fasse ou pas, ou à un  
15 rythme plus ou moins rapide, ça ne contreviendrait  
16 pas à l'évolution disons de son... de son... de la  
17 façon dont elle pourrait s'acquitter dans le temps  
18 d'une obligation réglementaire, si elle le doit.  
19 Puis enfin s'il y a des possibilités d'acquérir en  
20 vertu de contrats à plus long terme du GNR à plus  
21 faible coût en franchise de Gazifère, des  
22 possibilités équivalentes devraient exister  
23 ailleurs au Québec aussi. Alors la position de  
24 l'ACEFO c'est pas de dire : non, il ne faudrait pas  
25 supporter le développement de la production de GNR

1 dans la région de l'Outaouais, tant mieux si ça se  
2 fait, mais cette préoccupation-là qui est tout à  
3 fait légitime et valable ne doit pas se superposer  
4 ou se substituer aux considérations générales que  
5 la Régie doit arbitrer, là, en fonction d'un  
6 traitement équitable du Distributeur et des  
7 clients.

8 Q. [22] Parfait. J'ai juste une dernière question :  
9 est-ce que, selon vous, il y a des considérations  
10 différentes à traiter entre la situation de  
11 Gazifère et celle d'Énergir dans le cadre des...  
12 des achats de GNR? Est-ce qu'il y a... est-ce que  
13 les besoins de la clientèle, tels que définis par  
14 Gazifère, est-ce que vous considérez que ces  
15 besoins-là sont différents de besoins qui ont été  
16 identifiés par Énergir, qui a mis l'accent  
17 davantage sur les besoins de ses clients  
18 volontaires, qui étaient déjà de toute façon au  
19 seuil minimum requis par le règlement? Est-ce qu'il  
20 y a une distinction... est-ce qu'on devrait faire  
21 une distinction, selon vous? Et c'est ma dernière  
22 question.

23 R. Oui, il y a encore deux questions dans votre  
24 question. Vous avez des bonnes sous-questions.  
25 D'abord, est-ce que... vous m'avez dit, bon : est-

1 ce qu'il y a une différence dans les... le contexte  
2 de Gazifère par rapport à celui d'Énergir? Et puis  
3 je me... la fin de votre question, Maître Rozon, si  
4 vous pouvez la reprendre? Parce que vous m'avez  
5 suggéré une autre réflexion, là?

6 Q. **[23]** Bien est-ce que Gazifère a déterminé les  
7 besoins de sa clientèle...

8 R. Ah oui.

9 Q. **[24]** ... de façon différente à celle d'Énergir?

10 R. Oui, tout à fait. Alors la question de la notion  
11 des besoins de la clientèle, dans la preuve de  
12 Gazifère et dans ses témoignages, on a vu en fait  
13 de façon constante Gazifère vouloir associer la  
14 notion de besoins en GNR non pas à la demande des  
15 clients volontaires, mais à son obligation  
16 réglementaire point à la ligne. Autrement dit, il y  
17 avait un espèce de jeu de signification, de sens,  
18 là. Je pense que c'est pas correct d'associer  
19 l'obligation qui est faite en vertu du règlement,  
20 de livrer un (1 %) ou deux (2 %) ou cinq pour cent  
21 (5 %) des volumes distribués en GNR et les besoins  
22 de la clientèle. Les besoins de la clientèle, c'est  
23 ceux qui sont exprimés par des clients qui veulent  
24 et qui demandent à recevoir du GNR. Bon.

25 Deuxièmement, est-ce que... en fait,

1 c'était la première partie de votre question. Est-  
2 ce qu'il y a des... un contexte ou des  
3 caractéristiques particulières qui justifieraient  
4 de prendre en considération certains éléments dans  
5 le cas de Gazifère, qui n'étaient pas un enjeu dans  
6 le cas d'Énergir? Bien je dois... je dois  
7 reconnaître ici, là, que la situation géographique,  
8 la... l'organisation physique de l'alimentation par  
9 les conduites de transport et de répartition  
10 régionale du gaz naturel qui alimente la franchise  
11 de Gazifère crée une situation particulière pour  
12 Gazifère, s'il s'agissait d'acquérir du GNR  
13 ailleurs que du Québec. On a vu en deux mille vingt  
14 (2020) qu'il y avait la possibilité d'obtenir du  
15 GNR au Québec, d'obtenir une capacité de transport  
16 via TCE, d'obtenir à titre de client T ou  
17 l'équivalent la livraison en franchise du GNR qui  
18 peut être acquis au Québec.

19 Monsieur Trahan nous a expliqué dans la  
20 présentation que s'il s'agissait, par ailleurs,  
21 d'acquérir du GNR hors Québec en provenance de  
22 l'Ouest, bien là Gazifère a effectivement des  
23 contraintes réglementaires multiples devant  
24 s'adresser à la fois à des problématiques qui  
25 relèvent de la Régie de l'énergie du Canada,



1 d'autres qui relèvent de l'Ontario Energy Board et  
2 d'autres qui relèvent de la Régie de l'énergie au  
3 Québec. C'est la seule distinction en fait. Les  
4 exigences réglementaires multiples qui devraient  
5 être satisfaites si Gazifère voulait acquérir du  
6 GNR hors Québec en provenance de Dawn ou de  
7 l'Ouest.

8 Q. **[25]** Parfait. Est-ce qu'il y a une distinction dans  
9 la... les catégories de clientèle d'Énergir versus  
10 celles de Gazifère?

11 R. Ah, bien là, la composition de la clientèle de  
12 Gazifère, par rapport à celle d'Énergir ne se  
13 compare pas du tout, là. Dans le cas de Gazifère,  
14 on a plus de quatre-vingt-treize pour cent (93 %)   
15 de clients qui sont des clients résidentiels. On a  
16 seulement quatorze (14) clients industriels à très  
17 gros volume. C'est regrettable d'ailleurs que leur  
18 représentant soit absent dans l'audience présente  
19 parce que les demandes ont des implications à long  
20 terme.

21 Les demandes qui sont devant vous ont des  
22 implications sur plusieurs années et donc,  
23 évidemment, la proportion en termes de nombre de  
24 clients ou du pourcentage de clients qui peuvent  
25 introduire des volumes significatifs de GNR est

1 plus problématique dans le cas de Gazifère que du  
2 côté d'Énergir, vu la proportion de clients à petit  
3 volume, c'est sûr.

4 Q. **[26]** Bien, parfait, merci beaucoup, Monsieur Blain,  
5 pour votre témoignage. Ça termine les questions de  
6 La Formation.

7 Maître Cadrin, est-ce que vous avez un  
8 réinterrogatoire? Bon. Maître Cadrin, est-ce que  
9 vous êtes toujours là? Est-ce que Monsieur Blain,  
10 vous voulez qu'on prenne une courte pause afin que  
11 vous puissiez rejoindre votre avocat et voir s'il a  
12 un problème?

13 R. Maître Rozon, si maître Cadrin pouvait utiliser le  
14 clavardage, si son son fait défaut, il pourrait  
15 indiquer s'il y a un interrogatoire à poursuivre ou  
16 pas, là.

17 Q. **[27]** Maître Cadrin, est-ce que vous nous entendez?  
18 Est-ce que vous pouvez nous faire signe en  
19 clavardant ou... bon, je pense qu'il n'est plus là.  
20 Ça fait qu'on va prendre une courte pause, Monsieur  
21 Blain, juste vous laisser le temps de le rejoindre  
22 et puis faire signe à notre greffière, lorsque vous  
23 serez prêt à revenir, c'est bon?

24 R. Je le contacte tout de suite, Maître Rozon, merci.

25 Q. **[28]** Excellent, merci.

1 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour, Monsieur Blain. Maître Cadrin nous a  
4 envoyé un message...

5 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

6 La preuve est close. Donc je reste présent  
7 simplement pour être libéré.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors donnez-moi quelques instants, je vais  
10 aller...

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je ne sais pas si vous m'entendez maintenant ou pas  
13 du tout...

14 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Bon, alors, on comprend que maître Cadrin n'a pas  
17 de réinterrogatoire. Alors, Monsieur Blain, on vous  
18 remercie à nouveau et vous êtes libéré, ce qui  
19 termine la preuve de l'ACEF de l'Outaouais.

20 Nous allons prendre une courte pause, de retour à  
21 dix heures trente (10 h 30) avec la présentation de  
22 la preuve de la FCEI. À tantôt, merci.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 \_\_\_\_\_

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, nous allons reprendre. Maître Charlebois, à  
4 vous la parole.

5

6 PREUVE FCEI

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Bonjour, Madame la Présidente, merci beaucoup.

9 Bonjour, Mesdames les Régisseurs.

10 Alors, nous sommes aujourd'hui rendus à la  
11 présentation de la preuve de la FCEI. Monsieur  
12 Gosselin est maintenant présent. Alors, Madame la  
13 Greffière, si vous voulez bien assermenter le  
14 témoin.

15

16

17

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e) jour  
20 du mois de novembre, A COMPARU :

21

22 ANTOINE GOSSELIN, économiste, 1039 rue de Dijon,  
23 Québec (Québec).

24

25

1 M. ANTOINE GOSSELIN :

2 Je ne sais pas si vous avez la même problème que  
3 moi mais moi je vous entends de manière saccadée

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, effectivement, c'est le cas pour ici  
6 également. Monsieur Gosselin, est-ce que vous avez  
7 des écouteurs, c'est une des mesures que l'on  
8 conseille fortement aux participants pour éviter...

9 M. ANTOINE GOSSELIN :

10 Je...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Pour avoir une meilleure qualité de son et surtout,  
13 bien en fait, pour nous, pour être en mesure de  
14 bien vous entendre, mais aussi pour notre  
15 sténographe, afin qu'il soit en mesure de faire un  
16 travail plus... avec plus de facilité.

17 R. Oui, j'en ai à portée de la main, Madame la  
18 Présidente, mais je viens de demander au  
19 sténographe si le son lui convenait comme ça, il  
20 m'a confirmé que oui, mais si vous insistez je peux  
21 mettre les écouteurs.

22 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

23 M. ANTOINE GOSSELIN :

24 R. Je pense que c'est plus une question de réseau que  
25 de micro, je peux peut-être couper effectivement la

1 caméra pour voir si...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, on va y aller comme ça.

4 DISCUSSION HORS DOSSIER

5 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Q. **[29]** Très bien, Monsieur Gosselin. Alors, nous  
7 allons procéder...

8 R. Est-ce que c'est mieux?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça semble un peu mieux.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Madame la Présidente, est-ce qu'on peut procéder à  
13 l'adoption de la preuve, si ça vous convient?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Q. **[30]** Très bien. Alors, Monsieur Gosselin, nous  
18 allons, avant de procéder avec votre présentation,  
19 procéder à l'adoption de la preuve. Dans ce  
20 dossier-ci, deux documents ont été préparés, la  
21 pièce C-FCEI-0021 qui est la preuve en chef de la  
22 FCEI et C-FCEI-0023 qui est la présentation  
23 PowerPoint qui a été déposé ce matin. Pouvez-vous  
24 nous confirmer que ces documents ont été préparés  
25 par vous ou sous votre supervision?

1 M. ANTOINE GOSSELIN :

2 R. Oui.

3 Q. **[31]** Monsieur Gosselin, avez-vous des modifications  
4 à y apporter ce matin?

5 R. Non.

6 Q. **[32]** Et donc adoptez-vous ces pièces pour faire  
7 valoir comme votre témoignage écrit dans le présent  
8 dossier?

9 R. Oui.

10 Q. **[33]** Très bien, Monsieur Gosselin, merci beaucoup.  
11 Alors, je vous laisse aller avec votre  
12 présentation.

13 R. Merci. Alors, bonjour, Madame la Présidente,  
14 Mesdames les Régisseurs. Je vais revenir sur trois  
15 éléments principaux de la preuve de la FCEI ce  
16 matin, trois recommandations principales.

17 La première, c'est l'obligation d'achat de  
18 GNR de Gazifère qui, selon nous, est limitée aux  
19 besoins de la clientèle volontaire. Et je vais  
20 revenir sur... aussi sur le... subsidiairement sur  
21 la socialisation, là, si vous deviez déterminer  
22 qu'effectivement, l'obligation de Gazifère va au-  
23 delà de répondre aux besoins de la clientèle  
24 volontaire.

25 Et finalement, bien je vais... je vais

1 revenir sur les démarches, là, que nous  
2 recommandons d'entreprendre pour favoriser ou pour  
3 permettre les livraisons hors franchise.

4           Donc, sur l'obligation de Gazifère, je vais  
5 passer vite, c'est évidemment une question qui est  
6 assez légale. Alors, je ne veux pas trop  
7 m'embarquer dans ça, là, dans la présentation.  
8 Mais, la raison pour laquelle quand même je veux  
9 l'aborder, c'est que la position de Gazifère  
10 essentiellement, c'est de dire les conclusions de  
11 la décision D-2020-057 ne s'appliquent pas à nous  
12 ou, à tout le moins, une partie des conclusions ne  
13 s'appliquent pas à nous parce que notre proposition  
14 est différente de celle d'Énergir et que la Régie  
15 ne s'est pas prononcé sur la question de la  
16 socialisation.

17           On n'est pas d'accord avec ça. Notre point  
18 de vue sur les choses, c'est que, en fait, les deux  
19 propositions sont très semblables. Dans les deux  
20 cas, le Distributeur offre à la clientèle la  
21 possibilité d'acquérir volontairement du GNR dans  
22 une proportion de son service de fourniture.

23           Et dans les deux propositions, il y a une  
24 possibilité, une éventualité qu'il y ait une  
25 socialisation qui soit réalisée et c'est



1 particulièrement sur ça que je veux revenir.

2 Et j'ai inscrit, là, deux citations, une  
3 qui date des tous débuts du dossier R-4008-217, où,  
4 dans la preuve de... dans sa preuve, Énergir dit :

5 Une demande relative à la récupération  
6 de ce CFR...

7 donc en parlant d'un CFR pour capter, là, les  
8 écarts entre le GNR acheté et vendu. Donc :

9 [...] demande relative à la  
10 récupération de ce CFR fera l'objet  
11 d'un dépôt ultérieur auprès de la  
12 Régie.

13 Donc, il y avait déjà clairement, dès le départ  
14 dans ce dossier-là, une intention, là, où un  
15 mécanisme pour socialiser qui était anticipé.

16 Et puis bien, tout récemment, en deux mille  
17 vingt (2020), bien la Régie, elle a, dans sa  
18 décision procédurale, ordonner à Énergir de  
19 présenter ce mécanisme-là prochainement.

20 Alors, structurellement, c'est... c'est  
21 tout à fait semblable. C'est vrai que les  
22 anticipations sont comparables dans les deux cas.  
23 Énergir, elle, elle pense qu'elle va être capable  
24 d'écouler volontairement, à court terme,  
25 l'essentiel du GNR requis par son obligation. Et

1 Gazifère, c'est différent.

2 Mais, ce n'est, à ce stade-ci, encore  
3 qu'une anticipation d'Énergir. Cette demande  
4 potentielle-là n'a pas été testée dans le dossier  
5 4008. Et donc il est tout à fait possible que ça ne  
6 se concrétise pas comme Énergir l'entende ou  
7 l'anticipe et qu'on se retrouve dans une situation,  
8 là, plus proche de celle qui est anticipée par  
9 Gazifère.

10 Et d'ailleurs, la décision de la Régie, la  
11 D-2020-057 toujours, à son paragraphe 456, la  
12 Régie, et c'est très clair de ce paragraphe-là  
13 que... La Régie, ce qu'elle dit, c'est :

14 La Régie rejette l'argument d'Énergir  
15 et de certains intervenants, à l'effet  
16 qu'Énergir soit obligée d'acquérir des  
17 volumes de GNR :

18 [...] si la somme des livraisons pour  
19 les clients en achat volontaire et les  
20 clients en achat direct est  
21 insuffisante pour atteindre le taux  
22 fixé par [...]

23 la Régie.

24 Donc, l'idée même de ce paragraphe-là c'est  
25 de dire, bien si on n'est même pas capable d'en

1 vendre assez volontairement, bien vous ne pouvez  
2 pas quand même en acheter plus. Donc, on est  
3 vraiment dans une situation semblable à celle de...  
4 que Gazifère vous soumet.

5 Maintenant, à la diapositive suivante sur  
6 la socialisation, Gazifère propose de socialiser  
7 seulement aux clients qui n'ont pas atteint un  
8 certain critère qu'elle détermine dans sa preuve.  
9 Et pour deux mille vingt (2020), elle propose même  
10 de... En fait, ce critère-là est établi seulement  
11 sur les mois où le client est présent.

12 Notre position par rapport à ça, c'est que,  
13 bon, c'est une approche qui est inéquitable parce  
14 que, par les nouveaux clients qui n'adhère pas à  
15 l'option d'achat volontaire, ils vont se voir  
16 facturer ultérieurement plus en socialisation que  
17 s'ils avaient adhéré.

18 En deux mille vingt (2020), cet effet-là  
19 est très... est potentiellement très important  
20 parce qu'il y a très peu de... de volumes qui ont  
21 déjà été consommés en deux mille vingt (2020).  
22 Donc, la socialisation est encore plus importante.

23 Et cette approche-là est également, selon  
24 nous, beaucoup trop coercitive. En quelque sorte,  
25 ce qu'on dit aux nouveaux clients en particulier,

1 c'est on dit, bien, par exemple, pour un client qui  
2 arriverait au mois d'août, bien, si tu n'adhères  
3 pas au service volontaire pendant cinq mois, bien  
4 tu risques de te faire charger l'équivalent de  
5 douze (12) mois, dans deux ans, quand on va  
6 socialiser.

7 Et donc, ce que ça fait ça, c'est que quand  
8 il y a un nouveau client qui se raccorde au réseau  
9 de Gazifère, c'est comme s'il avait un couteau sur  
10 la gorge puis on lui disait : « Bien, tu adhères  
11 tout de suite puis ça te coûte cinq mois ou tu...  
12 on te socialise les coûts dans deux ans puis là,  
13 bien, on ne te socialise pas comme un client qui a  
14 consommé pendant cinq mois en deux mille vingt  
15 (2020). On te socialise comme n'importe quel autre  
16 client qui était présent toute l'année deux mille  
17 vingt (2020) en fonction de tes volumes réels de  
18 deux mille vingt-deux (2022). »

19 Alors, ce que ça fait, c'est que les  
20 nouveaux clients, bien les gens de Gazifère  
21 témoignaient là-dessus hier en disant : « Bien,  
22 quand on parle aux clients, on leur explique c'est  
23 quoi la conséquence d'adhérer et de ne pas  
24 adhérer. » Bien, je n'ai pas de... Ça ne me  
25 surprend pas qu'un nouveau client... Ou ça ne me

1           surprendrait pas du tout qu'un nouveau client,  
2           quand on lui explique tout ça, bien, évidemment, il  
3           va dire : « Bien oui, je vais prendre le service  
4           volontaire. » Mais est-ce que c'est vraiment  
5           volontaire? Alors, ce à quoi ça nous mène, c'est  
6           que dans le fond, l'image qu'on va avoir de la  
7           clientèle qui est vraiment volontaire pour  
8           accueillir du GNR, ne sera pas, à notre avis, un  
9           reflet de la réalité.

10                   Alors, ce que nous on propose plutôt, c'est  
11           de socialiser, non pas seulement sur les gens qui  
12           n'ont pas atteint un certain critère, mais de  
13           socialiser sur tout le monde. Indépendamment qu'ils  
14           aient acheté du GNR de manière volontaire ou pas.  
15           Et le raisonnement derrière cette proposition-là,  
16           c'est de dire, bien, dans la mesure où les clients,  
17           au départ, sont vraiment volontaires, bien, ils  
18           vont choisir le niveau de consommation de GNR qui  
19           correspond le mieux à ce que... à ce qui maximise  
20           leur bien-être. Ce qui est l'optimal pour eux.

21                   Alors, à partir... si on part du principe  
22           qu'au départ, chacun a fait les achats de GNR  
23           optimaux pour eux, donc, qui maximisent leur bien-  
24           être, entre guillemets... Bien, après ça, la  
25           socialisation, elle, ce qu'elle vient faire, ça

1 vient dire, bien : « J'ai... Malgré les achats  
2 volontaires, il me reste des coûts que j'ai  
3 encourus, que je n'ai pas été capable de récupérer  
4 auprès de filières volontaires. Alors, je dois  
5 demander à ma clientèle de faire un effort  
6 supplémentaire pour couvrir ces coûts-là. »

7 Alors, à notre avis, cet effort-là devrait  
8 être demandé à tous les clients, relativement au  
9 point où eux estimaient qu'ils étaient à l'optimum.  
10 Donc, si un client, lui, jugeait que cinq pour cent  
11 (5 %) de GNR dans sa fourniture, c'était ça qui le  
12 rendait le plus heureux, bien... évidemment, si on  
13 ne lui socialise rien, bien, on ne lui demande pas  
14 l'effort. Lui, il est juste au point où il était  
15 content. Alors, dans la mesure où... La  
16 socialisation, c'est dans le fond de demander à la  
17 clientèle de faire un effort au-delà de ce qu'elle  
18 souhaite. Bien, je pense que tout le monde devrait  
19 faire cet effort-là, qu'ils aient acheté ou non du  
20 GNR au départ.

21 Alors, ça a certains avantages, je pense.  
22 Notamment, un, ça va permettre à la vraie demande  
23 volontaire de s'exprimer sans contraintes et sans  
24 coercition. Et ça évite aussi, je pense, de la  
25 complexité au niveau de l'application, là. Parce

1 qu'on n'a pas à faire le suivi de qui avait, deux  
2 ans plus tôt, consommé volontairement et  
3 suffisamment ou pas de GNR.

4 Gazifère émet deux commentaires par rapport  
5 à cette proposition-là. Ils ont émis ça hier en  
6 témoignage. Donc, le premier commentaire qu'ils ont  
7 émis, c'est... Selon eux, l'objectif de la  
8 réglementation... En fait, ils font un lien entre  
9 le fait que la réglementation exige un pour cent  
10 (1 %) de volume distribué et que ça, ça devrait se  
11 transposer en une espèce de souhait du  
12 gouvernement. Que, dans le fond, chacun des clients  
13 consomme un pour cent (1 %). Notre avis, c'est  
14 qu'on ne peut pas faire cette inférence-là. Il n'y  
15 a rien, nulle part, à notre connaissance, là, qui  
16 indique que ça soit, là, une intention derrière le  
17 décret.

18 Un autre commentaire que formule Gazifère,  
19 c'est que dans certains cas, notre proposition  
20 pourrait faire en sorte que les clients, qui sont  
21 déjà à cent pour cent (100 %) de GNR dans leur  
22 fourniture, aient en plus une surcharge de  
23 socialisation. C'est vrai. C'est vrai, mais comme  
24 j'expliquais, un client qui est à cent pour cent  
25 (100 %) de GNR, bien, c'est son optimal, alors on

1 demande à tout le monde de faire un effort au-delà  
2 du point optimal du client.

3 Et par ailleurs, je pense que c'est  
4 important aussi de ne pas perdre de vue qu'ici, ce  
5 n'est pas comme si on demandait au client de  
6 consommer plus que cent pour cent (100 %) de son  
7 GNR. En tout cas, si je me fie à l'interprétation  
8 qu'a faite hier Gazifère de la notion de surcoût,  
9 on ne lui demande pas de consommer plus que cent  
10 pour cent de GNR, parce que le surcoût, ce n'est  
11 pas du GNR qu'on demande au client deux ans plus  
12 tard de consommer. C'est un coût qu'on cherche à  
13 socialiser.

14 À la diapositive suivante, on fait une  
15 proposition aussi relativement à l'option 2. Ça,  
16 c'est nouveau par rapport à notre preuve. Et ça  
17 découle un petit peu aussi des échanges qui ont eu  
18 lieu hier. Si jamais la Régie devait juger que la  
19 socialisation est requise et que l'option 3 n'est  
20 pas applicable, on favoriserait à ce moment-là  
21 l'option 2. Et de la manière dont on recommanderait  
22 de le faire, ce serait de socialiser à priori le  
23 moins possible, en fait seulement ce qui est  
24 suffisant pour atteindre l'obligation réglementaire  
25 compte tenu des prévisions de la demande



1 volontaire.

2           Donc, dans la preuve de Gazifère, il y  
3 avait différentes possibilités d'envisagées. Ils  
4 disaient, on pourrait socialiser au départ  
5 l'obligation réglementaire au complet puis le  
6 reste, ça sera ce qui sera ajouté volontairement  
7 par après, ce sera au-delà de l'obligation  
8 réglementaire. Ce n'est pas ce qu'on recommande. On  
9 recommande plutôt de prendre en compte à priori la  
10 prévision de la demande volontaire puis d'établir  
11 la socialisation sur le résiduel de ça.

12           L'option 2 a par ailleurs un autre avantage  
13 par rapport à l'option 3, qui est que, bien, comme  
14 on passe les coûts tout de suite plutôt que dans  
15 deux ans, bien, il n'y a pas de coût du capital qui  
16 est appliqué pendant ces deux années-là sur le GNR  
17 qui n'a pas été acquis volontairement.

18           Maintenant, un dernier point sur la  
19 question des livraisons en franchise. On a  
20 recommandé dans notre preuve de développer ça le  
21 plus vite possible, de faire les démarches  
22 réglementaires nécessaires pour que ça devienne  
23 possible de faire les livraisons en franchise. Et  
24 Gazifère ce qu'ils nous ont dit, ce que Gazifère  
25 nous a dit en réponse à une demande de

1 renseignements, c'est que, bien, ça ne vaut pas la  
2 peine de faire ça parce que les volumes  
3 présentement sont insuffisants et, par ailleurs, ce  
4 serait complexe et coûteux.

5 Mais dans sa présentation hier, Gazifère  
6 nous a quand même mentionné que les projets les  
7 plus avancés présentement pourraient représenter  
8 jusqu'à quatre millions de mètres cubes (4 Mm3) si,  
9 par exemple, on peut s'attendre à ce qu'il y ait  
10 des livraisons dès deux mille vingt-deux (2022)  
11 certainement, peut-être même deux mille vingt et un  
12 (2021).

13 Alors, évidemment, quatre millions de  
14 mètres cubes (4 Mm3), ce n'est pas négligeable,  
15 c'est considérable. Surtout quand on la compare à  
16 l'obligation réglementaire qui est faite à Énergir,  
17 c'est suffisant pour combler l'obligation  
18 réglementaire au complet jusqu'en deux mille vingt-  
19 quatre (2024). Alors, si un moyen comme ça  
20 permettait d'éviter de socialiser, bien, ça  
21 pourrait réduire les coûts considérablement pour la  
22 clientèle des coûts de la socialisation.

23 Puis je vous donne ici un exemple. En  
24 supposant que le surcoût du GNR, tout coût évité  
25 confondu, là, par rapport au gaz régulier est à

1 soixante-dix sous par mètre cube ( $,70 \text{ ¢/m}^3$ ) et que  
2 vous réussissez à écouler cinq cent mille mètres  
3 cubes (500 000 m<sup>3</sup>) de manière volontaire, bien, ça  
4 veut dire qu'il vous reste un virgule cinq million  
5 de mètres cubes (1,5 Mm<sup>3</sup>) à socialiser.

6 Bien, si ce GNR-là, vous êtes capable de  
7 soit l'acquérir du producteur puis de le revendre  
8 sur les marchés extérieurs ou que le producteur  
9 lui-même le revende sur les marchés extérieurs,  
10 bien, ça ferait en sorte que vous allez économiser,  
11 là, neuf cent mille dollars (900 000 \$) de coût que  
12 vous auriez par ailleurs été obligé de socialiser  
13 auprès de votre clientèle. Donc c'est majeur.

14 Puis en deux mille vingt-trois (2023) et  
15 deux mille vingt-quatre (2024), bien, l'obligation,  
16 c'est quatre millions (4 M). On pourrait même être  
17 largement au-dessus de ça. Donc, c'est absolument  
18 pas négligeable de notre point de vue et ça  
19 justifie amplement de mettre l'accélérateur sur ces  
20 démarches-là, bien qu'elles puissent être complexes  
21 et coûteuses.

22 Évidemment, puis le quatre millions (4 M)  
23 c'est pour les volumes qu'on anticipe à  
24 relativement brève échéance, mais il y a d'autres  
25 projets derrière ça, donc les volumes pourraient

1 être encore sensiblement plus importants. Donc, la  
2 possibilité ici de réduire l'impact de la  
3 socialisation est vraiment concrète et elle est  
4 d'une ampleur importante. Alors c'est pour ça qu'on  
5 vous recommande d'ordonner que ces... ces  
6 démarches-là soient entreprises, là, sans délai.  
7 Alors ça complète ma présentation.

8 Q. **[34]** Merci beaucoup, Monsieur Gosselin. Alors,  
9 Madame la Présidente, le témoin est disponible pour  
10 les contre-interrogatoires.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un  
13 intervenant ou des intervenants qui désirent  
14 contre-interroger le panel de la FCEI, monsieur  
15 Gosselin? Maître Neuman?

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Q. **[35]** Oui, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour  
18 aux Régisseurs, Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA.  
19 Monsieur Gosselin, dans votre présentation  
20 aujourd'hui vous vous inquiétez que des clients  
21 volontaires qui, par exemple, achèteraient déjà  
22 cent pour cent (100 %) de leur gaz sous forme de  
23 GNR, que ces clients, selon la formule de  
24 socialisation, qu'ils auraient à payer aussi en  
25 plus pour cette socialisation. Mais corrigez-moi si

1 je me trompe, mais j'avais cru comprendre que la  
2 proposition de Gazifère c'était que les clients  
3 participeraient à cette socialisation, paieraient  
4 un coût de socialisation seulement s'ils n'ont pas  
5 déjà eux-mêmes acheté volontairement ou par achat  
6 direct, s'ils n'ont pas au moins acheté un pour  
7 cent (1 %) de leur propre gaz en GNR. Donc, dans  
8 votre... dans l'exemple que vous avez cité un peu  
9 plus tôt ça ne s'appliquerait pas, c'est le client  
10 qui est, ne serait-ce que volontaire, qui est...  
11 qui aurait acheté ne serait-ce qu'un pour cent  
12 (1 %) de son gaz en GNR, il a déjà rempli, si je  
13 peux m'exprimer ainsi, son devoir et il n'a plus à  
14 participer à la socialisation. Est-ce que vous  
15 comprenez les choses de cette manière?

16 R. Pour ce qui est de la proposition de Gazifère, oui,  
17 je comprends les choses de cette manière-là. La  
18 préoccupation que j'exprimais tantôt ce n'est pas  
19 la mienne, c'était celle de Gazifère. Et ce n'est  
20 pas relativement à la proposition de Gazifère, mais  
21 c'est une... c'est la préoccupation de Gazifère  
22 relativement à la proposition de la FCEI.

23 Q. **[36]** O.K. O.K. D'accord. Mais on s'entend sur...  
24 votre interprétation de la proposition de Gazifère  
25 c'est... c'est celle que je vous ai indiquée il y a

1 un instant, là. On est d'accord là-dessus.

2 R. On est d'accord.

3 Q. **[37]** O.K. Alors je n'ai pas d'autres questions. Je  
4 vous remercie énormément.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a  
7 d'autres intervenants qui aimeraient contre-  
8 interroger monsieur Gosselin de la FCEI? Je ne vois  
9 personne, alors Maître Georgescu de Gazifère est-ce  
10 que vous avez un contre-interrogatoire?

11 Me ADINA GEORGESCU :

12 Non, pas de questions de contre-interrogatoire,  
13 Madame la Présidente, merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Est-ce que Maître Lefrançois pour la Régie  
16 vous avez des questions?

17 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

18 Non, je n'aurai pas de questions, merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Pour la Formation, Madame Falardeau?

21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 Q. **[38]** Bonjour, Monsieur Gosselin, une petite  
24 question. Vous avez peut-être entendu Gazifère  
25 estimer à environ, je me souviens bien... si je me

1 souviens bien c'est environ un dollar vingt  
2 (1,20 \$), estimer l'impact sur la facture d'un  
3 client résidentiel, là, d'un achat de volume GNR  
4 qui correspondrait à peu près à un pour cent (1 %) d'un volume... ils estimaient ça à peu près à un  
5 dollar vingt (1,20 \$) par mois. Monsieur Blain de  
6 l'ACEFO l'estimait à peu près à quatre vingt sous  
7 (80 ¢) par mois. Est-ce que vous avez fait le  
8 calcul de l'impact sur la facture, de cette  
9 obligation-là, si Gazifère allait de l'avant à  
10 contracter le volume qui est annoncé, là, est-ce  
11 que vous avez fait cette évaluation-là? Selon votre  
12 présentation, vous évaluez que ça va être...  
13 l'impact va être de neuf cent mille dollars  
14 (900 000 \$), là, mais est-ce que vous avez fait une  
15 évaluation de ce que ça représente sur l'impact...  
16 sur la facture d'un consommateur résidentiel moyen?  
17 R. Non, j'ai pas fait cette évaluation-là. Les données  
18 que j'ai un peu toujours en tête, là, par rapport à  
19 l'impact sur la clientèle... sur la facture des  
20 clients, c'est les données qui ont été produites  
21 par Gazifère en réponse à la DDR-6 de la Régie, je  
22 pense que c'est la question 3.1 où on demandait  
23 c'est quoi l'impact de la socialisation du GNR  
24 invendu en deux mille vingt (2020), c'est exprimé  
25

1 en termes de pourcentage, je ne l'ai pas devant moi  
2 dans le moment, mais de mémoire c'était de l'ordre  
3 pour les tarifs 1, 2, de l'ordre de quelques pour  
4 cents et au fur et à mesure que les volumes des  
5 clients augmentaient, donc pour les tarifs 5, 9,  
6 c'était des pourcentages pas mal plus élevés.

7 Q. [39] O.K. Merci beaucoup.

8 R. Je vous en prie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Alors, la formation n'aura pas d'autres  
11 questions pour vous, Monsieur Gosselin. Est-ce  
12 qu'il y a un réinterrogatoire, Maître Charlebois?

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Il n'y aura pas de réinterrogatoire, Madame la  
15 Présidente. Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci. Alors, Monsieur Gosselin, vous êtes  
18 libéré. Merci pour votre témoignage. Nous allons  
19 poursuivre avec la preuve du GRAME, Maître Paquet.

20

21 PREUVE DU GRAME

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Bonjour, Madame la Présidente et mesdames les  
24 régisseurs. Geneviève Paquet pour le Groupe de  
25 recommandations et d'action pour un meilleur



1           environnement. Il y a madame Moreau qui est  
2           présente pour la présentation du GRAME. Je  
3           demanderais à madame la greffière de bien vouloir  
4           l'assermenter s'il vous plaît.

5  
6           L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e) jour  
7           du mois de novembre, ONT COMPARU :

8  
9           NICOLE MOREAU, analyste en environnement et  
10          énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue  
11          Saint-Pierre, Chambly (Québec);

12  
13          LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
14          solennelle, dépose et dit :

15  
16          INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17          Q. **[40]** Madame Moreau, c'est vous qui avez préparé la  
18          preuve du GRAME qui a été déposée sous la cote  
19          C-GRAME-0019?

20          R. Oui.

21          Q. **[41]** Ainsi que la présentation de ce matin qu'on a  
22          déposée sous C-GRAME-0023?

23          R. C'est exact.

24          Q. **[42]** Est-ce que vous avez une quelconque  
25          modification à y apporter?

1 R. Non, je n'en ai pas.

2 Q. **[43]** Donc, vous l'adoptez pour valoir comme étant  
3 votre témoignage écrit pour la présente instance?

4 R. Exact. Merci.

5 Q. **[44]** Merci, Madame Moreau. Je vais vous laisser  
6 débiter la présentation.

7 R. Bonjour, Madame la Présidente, mesdames les  
8 régisseurs. Il me fait plaisir au nom du Groupe de  
9 recommandations et d'actions pour un meilleur  
10 environnement de vous présenter les principales  
11 conclusions et recommandations du GRAME. J'invite  
12 la greffière à aller à la page du plan de  
13 présentation s'il vous plaît.

14 Voici l'ensemble des sujets que je vais  
15 aborder aujourd'hui. Il y a beaucoup de pages, mais  
16 vous allez voir, ça va aller promptement. Je vais à  
17 la prochaine page, la page 4. Je me permets en  
18 guise d'introduction d'inviter la Régie à se  
19 référer dans sa décision à prendre, notamment au  
20 communiqué de presse du gouvernement de même qu'au  
21 libellé du règlement. J'aimerais porter votre  
22 attention sur certains éléments du communiqué de  
23 presse.

24 On dit que le règlement vise à favoriser  
25 une utilisation accrue du GNR et surtout à soutenir

1 le déploiement de cette filière émergente au  
2 Québec. On parle aussi de la progression d'une  
3 proportion minimale de GNR que les distributeurs  
4 québécois devront injecter. On ne parle jamais  
5 d'une cible maximum à atteindre, mais d'une cible  
6 minimale à atteindre. Puis on peut le voir dans le  
7 règlement aussi que... Je vais me permettre de lire  
8 le paragraphe 1 :

9 Tout distributeur de gaz naturel doit  
10 livrer annuellement une quantité de  
11 gaz naturel renouvelable égale ou  
12 supérieure au résultat de la formule  
13 suivante :

14 Donc, ça, ça met les bases de... ça met les bases  
15 finalement de la proposition de Gazifère que vous  
16 avez vue au présent dossier. On tient, le GRAME, en  
17 introduction à souligner l'ouverture de Gazifère  
18 justement à considérer cette cible-là comme  
19 minimale, à favoriser aussi l'émergence du GNR sur  
20 son territoire en franchise. Donc, on voit que les  
21 efforts, tout ce qui a été mis en place ou proposé,  
22 la base de tout ça, ce qu'on a constaté, la section  
23 de Gazifère, ça s'en va dans la direction de  
24 répondre justement à ces objectifs-là.

25 J'arrive au premier sujet. Vous nous avez

1 lu, vous savez que le GRAME, on maintient une  
2 approche visant à socialiser les coûts d'achat du  
3 GNR. Bon. Pour l'année, on a demandé pour deux  
4 mille vingt (2020), mais pour deux mille vingt et  
5 un (2021) aussi. On soumet que c'est simple  
6 d'application, ça permet la disposition des coûts  
7 d'achat du GNR en les intégrant à ceux des  
8 approvisionnements traditionnels.

9 Notre prise de position s'appuie sur le  
10 fait que le Règlement rend obligatoire l'atteinte  
11 de la cible de livraison. Là, si on se met dans un  
12 contexte un peu plus loin, ça veut dire que quand  
13 la filière va se développer quand même assez  
14 rapidement, de ce qu'on a vu de la présentation de  
15 Gazifère, qui va se développer sur le territoire en  
16 franchise, ce qui va arriver c'est que les  
17 molécules de GNR vont... techniquement, elles vont  
18 être présentes dans le réseau de Gazifère, donc ils  
19 vont distribuer à qui? Mais à l'ensemble de la  
20 clientèle et pas seulement à ceux qui sont en achat  
21 direct.

22 Bon. Évidemment, on a lu la preuve de  
23 Gazifère et on trouve certaines de leurs idées  
24 vraiment très intéressantes et innovatrices, donc à  
25 l'option de socialisation on verrait d'un bon oeil

1 que pour dépasser cette cible-là on irait en achat  
2 volontaire, justement grâce à l'inventaire virtuel,  
3 le CER et le CRI.

4 Je passe à la prochaine acétate. Je ne veux  
5 pas m'attarder trop sur l'option 3, sauf peut-être  
6 sur le titre. Donc, on dit la vente de GNR...  
7 pardon, du GNR sur une base d'achat volontaire et  
8 la socialisation de la balance des coûts. Je vais  
9 revenir plus loin sur cet élément-là, mais on est  
10 favorable à la deuxième partie de cette option-là  
11 qui pourrait évidemment s'appliquer... je veux dire  
12 s'appliquer à l'option 2.

13 Donc, je passe à la prochaine acétate,  
14 l'inventaire virtuel, page 7. Bon. Il y a plusieurs  
15 objectifs à l'inventaire virtuel. On a entendu dans  
16 la présentation de Gazifère nous montrer comment ça  
17 pourrait être utiliser pour atteindre, par exemple,  
18 les cibles de deux mille vingt-cinq (2025) pour  
19 favoriser l'émergence de la production de GNR sur  
20 son propre... en propre franchise, donc permettre  
21 de conclure des contrats peut-être moins... plus  
22 élevés que l'année courante, mais qui permettraient  
23 finalement d'atteindre la cible en deux mille  
24 vingt-cinq (2025) de la production de GNR sur son  
25 territoire. Et c'est très intéressant comme idée.

1                   Ça permet aussi, comme c'est indiqué sur la  
2                   présentation, d'aller éventuellement au-delà des  
3                   minimums requis, si les gouvernements embarquent,  
4                   là, les deux paliers de gouvernement embarquent, on  
5                   pourrait arriver à dépasser cette cible-là, un peu  
6                   comme le règlement nous disait, égal ou supérieur  
7                   à... à la cible qui est indiquée.

8                   Évidemment, il y a l'enjeu sur la durée de  
9                   vie du GNR qui pourrait être évoqué. Ça pourra  
10                  peut-être faire l'objet de discussions par la suite  
11                  dans les années à venir, si ça se trouve qu'il y a  
12                  des surplus dans l'inventaire, qui... qui arrivent.  
13                  Évidemment, ça va dépendre des propositions puis  
14                  des contrats qui sont signés pour le... et peut-  
15                  être approuvés par la Régie, donc ce sera peut-être  
16                  un enjeu à garder en tête pour... pour l'avenir.  
17                  Mais pour l'instant, je pense que ça peut... c'est  
18                  pas... c'est pas nécessaire dans ce présent  
19                  dossier-là de s'attaquer à cette question-là.

20                  Maintenant considérant l'intention de  
21                  Gazifère de prioriser l'achat de GNR en franchise,  
22                  on appui l'initiative... cette initiative-là  
23                  d'inventaire virtuel, ça permet vraiment de  
24                  concilier le développement du GNR en franchise et  
25                  c'est en conformité avec un des objectifs du Plan

1 de développement de GNR... de GNR... excusez-moi...  
2 du Plan de... excusez-moi... des objectifs du Plan  
3 d'action de la Politique énergétique de deux mille  
4 trente (2030), qui vise justement l'augmentation de  
5 la production puis évidemment de la consommation de  
6 GNR renouvelable au Québec.

7           Alors je passe à la prochaine page, le  
8 fameux compte d'écart. Dans notre preuve, vous avez  
9 lu, on est d'accord avec l'interprétation de la  
10 nature d'un CER, soit qu'il y aurait vraiment...  
11 effectivement une remise juridique à un  
12 destinataire. On est d'accord aussi avec  
13 l'interprétation de Gazifère, qu'il faudrait que  
14 ces unités-là soient non seulement distribuées,  
15 mais remises juridiquement dans l'année où le... où  
16 la cible est... le Règlement impose une cible à  
17 atteindre, pour que ce soit... finalement que ça  
18 puisse rencontrer les objectifs du Règlement.

19           Donc on reviendra en argumentation sur des  
20 points des autres présentateurs, que des  
21 intervenants ont soulignés mais peut-être vous dire  
22 grossomodo qu'est-ce qui est arrivé au GRAME quand  
23 on a vu finalement ce qui s'est passé au dossier  
24 4008. La même chose pour tous les autres  
25 intervenants, on a lu la Régie avec attention puis

1 je vais vous dire, un peu contrairement à ce que  
2 monsieur Blain affirme, nous, on n'affirme pas que  
3 tout est joué, parce qu'on en fait une  
4 interprétation différente. On était très contents  
5 de voir ce que Gazifère a présenté, parce que ça  
6 allait dans la même direction qu'on comptait  
7 prendre à l'étape C.

8 On vous dit aussi que c'est une décision  
9 provisoire qui est là. Il n'y a rien qui a été  
10 décidé sur les unités invendues chez Énergir. C'est  
11 à venir, ça va aller en deux mille vingt et un  
12 (2021) probablement.

13 Donc, on vous invite à la prudence dans  
14 l'interprétation de la décision provisoire. Donc,  
15 on pense, en fait que c'est vous qui allez être  
16 précurseurs de la décision. Vous allez peut-être en  
17 prendre une avant le dossier 4008, donc, c'est ça,  
18 on vous invite à faire votre propre interprétation  
19 là-dedans, on va vous revenir avec mon procureur en  
20 argumentation là-dessus.

21 Maintenant, la prochaine page. Normalement,  
22 là, on l'a vu dans le dossier d'Énergir, il y a  
23 deux composantes dans un compte d'écart, il y a  
24 l'écart entre les coûts d'achat puis de vente puis  
25 il y a la proportion des coûts associés aux GNR



1 invendus, quand on arrive en fin d'année.

2 Évidemment, ici, dans le cas de Gazifère,  
3 ça fait différent en deux mille vingt (2020) puis  
4 en deux mille vingt et un (2021). On voit il y a  
5 juste eu un contrat, dans le fond. Il y a un prix  
6 fixe, ça ne va pas changer en cours d'année. Donc,  
7 on n'aura pas d'écart entre le prix d'achat, prix  
8 de vente, donc d'écart entre le tarif qui est  
9 déterminé en début d'année puis finalement, le coût  
10 que ça a coûté.

11 Mais éventuellement, c'est quelque chose  
12 qui pourrait changer. On a vu l'intention de  
13 Gazifère d'acheter en franchise, d'avoir plusieurs  
14 petits contrats, les prix sont différents. Donc, si  
15 on décide ici aujourd'hui d'une stratégie vraiment  
16 la stratégie tarifaire pour le long terme, ça  
17 serait intéressant d'indiquer que c'est un enjeu  
18 qu'il faudra probablement regarder dans l'avenir  
19 pour savoir qu'est-ce qu'on fait avec cette  
20 différence de prix, d'écart entre le coût d'achat  
21 et la vente. Est-ce qu'on l'envoie dans la  
22 socialisation? Est-ce qu'on l'envoie dans le tarif  
23 de l'année prochaine pour le GNR? Ou est-ce qu'on  
24 fait un ajustement rétroactif de la facture, donc  
25 ce sera quelque chose à décider par la suite. Mais

1 on vous invite, dans votre décision, à mettre une  
2 indication en ce sens que cet élément-là, dans le  
3 futur sera à examiner.

4 Vous nous avez lu, on vous a indiqué qu'on  
5 privilégie un ajustement rétroactif de la facture.

6 Donc, je vous amène à la prochaine page. La  
7 création d'un CFR. Évidemment, c'est un tout, hein,  
8 c'est global, cette chose-là, mais c'est CER, CFR,  
9 l'inventaire virtuel. Donc, évidemment, on est en  
10 faveur du compte de CFR parce qu'on pense que ça va  
11 favoriser l'émergence de la filière de GNR sur le  
12 territoire de la franchise de Gazifère et, là, on  
13 vous demande d'approuver la proposition 3, là, sous  
14 réserve de notre recommandation concernant le CER.

15 Je vous amène à la prochaine page. Le  
16 manque ou surplus de GNR. Bon, on a constaté que...  
17 on a lu la preuve de Gazifère. On considère qu'ils  
18 proposent trois modes de fonctionnement que... on  
19 considère que la proposition de Gazifère, elle est  
20 prudente et on vous demande d'approuver la  
21 proposition 5 de Gazifère, soit celle de lui  
22 permettre d'acheter du GNR afin de répondre à des  
23 besoins additionnels de sa clientèle.

24 Maintenant, socialisation des GNR invendus,  
25 la prochaine page, s'il vous plaît. Merci.

1                   Bon, vous m'avez entendue précédemment. On  
2                   pense que c'est nécessaire de permettre à Gazifère  
3                   de rencontrer ses obligations réglementaires, peu  
4                   importe qu'il y ait une pénalité ou pas, il y a un  
5                   règlement. Le Distributeur doit le rencontrer.  
6                   Alors, on n'est pas ici dans l'idée de... on  
7                   pourrait dire la carotte puis le bâton, là, il n'y  
8                   en a pas, mais il y a une obligation réglementaire  
9                   à rencontrer. Et on pense que ça ne devrait pas  
10                  mettre un frein à l'obligation, le fait qu'il n'y  
11                  ait pas de pénalité.

12                  Donc, on vous recommande l'approbation de  
13                  la socialisation du GNR invendu en deux mille vingt  
14                  (2020). Donc, la proposition 7 de Gazifère. En deux  
15                  mille vingt et un (2021), vous allez voir, j'ai un  
16                  petit bémol, parce qu'en deux mille vingt (2020),  
17                  notre recommandation ne s'applique pas. Il n'y a  
18                  pratiquement pas de GNR de vendu, ça ne vaut pas la  
19                  peine de couper la poire en deux pour deux mille  
20                  vingt (2020). Ça serait s'enfarger dans les fleurs  
21                  du tapis, donc... Mais pour deux mille vingt et un  
22                  (2021), on a eu un bémol sur la double tarification  
23                  qui pourrait survenir lorsqu'on retiendrait un  
24                  pourcentage de un pour cent (1 %).

25                  Puis là, ici... C'est sûr que c'est la

1 socialisation pour le GNR invendu en deux mille  
2 vingt et un (2021), mais c'est une décision à venir  
3 qui va avoir, finalement, une répercussion sur les  
4 prochaines années. Tu sais, on prend une décision,  
5 à un moment donné, à un endroit puis après ça,  
6 bien, on continue. Souvent, ce qu'on a constaté,  
7 dans la même veine, finalement, pour les années  
8 subséquentes, nous ont...

9           Peut-être que je vais essayer d'expliquer  
10 un peu notre pensée là-dessus, on pourrait vous  
11 donner un exemple. On avait cinquante pour cent  
12 (50 %) ... Si on était heureux de constater que  
13 finalement, Gazifère a réussi à vendre cinquante  
14 pour cent (50 %) en deux mille vingt et un  
15 (2021) ... Mais les clients qui auraient ...  
16 finalement ... pas ... qui auraient acheté, mettons,  
17 à la hauteur de virgule cinq pour cent (0,5 %) et  
18 non pas un pour cent (1 %) de ... de GNR, bien, ils  
19 vont vouloir imposer un autre cinquante pour cent  
20 (50 %) après.

21           Alors que finalement, si on arrive à la fin  
22 de l'année ... Pour nous, c'est assez simple. On  
23 arriverait à la fin de l'année, là, on ... faudrait  
24 couper la poire en ... À quelque part, évidemment,  
25 on a entendu Gazifère là-dessus en présentation. On

1 ne peut pas faire... commencer à faire le prorata  
2 de tous les clients individuellement. Je veux dire,  
3 ça n'aurait plus de sens. Mais on pourrait au  
4 moins, au minimum, prendre la valeur de... du  
5 pourcentage qui est invendu à la fin ou qui n'a pas  
6 été vendu.

7           Donc, lorsqu'on arrive à cinquante pour  
8 cent (50 %), pourquoi ne pas prendre la... pourquoi  
9 ne pas prendre la valeur de cinquante (50)... de  
10 point zéro cinq pour cent (.05 %) en fin d'année,  
11 puis dire : « Mais ceux qui n'ont pas contribué à  
12 point cinq pour cent (0.5 %), bien, ils sont  
13 imposés à un tarif de socialisation. » Quelque  
14 chose de vraiment simple à appliquer. Puis là,  
15 imaginez que les deux gouvernements embarquent...  
16 dans deux ans, là, ou quelques années, on ne sait  
17 pas... Donc, les deux gouvernements embarquent,  
18 puis on arrive à soixante-quinze pour cent (75 %)  
19 de vendu. Puis là, on garderait quand même un pour  
20 cent (1 %) de valeur à la fin.

21           Pour nous, ça ne fait pas de sens de... ce  
22 n'est pas relié avec la réalité des faits. Donc, ce  
23 qu'on vous demande, c'est qu'on recommande de  
24 réduire au minimum la double tarification de la  
25 socialisation. Donc, pour favoriser aussi... Vous

1 savez, il y a des gens qui donnent à La Guignolée  
2 cinq dollars (5\$). Il y en a qui en donnent cent  
3 (100). Il y en a qui veulent contribuer, mais ils  
4 disent : « Mais là, je peux contribuer, mais là...  
5 Gazifère insiste pour que je ne contribue pas ou  
6 bien que je contribue à un pour cent (1 %), sinon  
7 je vais me faire tarifer. »

8           Donc... On trouve que ce n'est peut-être  
9 pas une approche qui est un peu forcée. Forcer la  
10 socialisation, on n'est pas contre. Je veux dire,  
11 on est pour l'augmentation, finalement, de la  
12 production de GNR. Donc, d'aller au-delà de la  
13 cible. S'il y avait beaucoup de monde qui se  
14 présentaient pour acheter, même si on n'est pas en  
15 faveur de cette option-là, mais si la Régie  
16 choisissait l'option 3, bien, on... je veux dire...  
17 Évidemment, plus les gens en achète et plus on  
18 dépasse la cible, bien plus on rencontre l'objectif  
19 de... d'aller... d'être égal à la cible ou  
20 supérieur à la cible. Donc, c'est un peu en ce  
21 sens-là qu'on vous recommande ça.

22           Donc, on vous recommande l'approbation de  
23 la proposition C, sous réserve de la correction du  
24 calcul d'établissement de la quantité minimale pour  
25 la socialisation des unités invendues.

1                   Maintenant, le dernier petit point. La  
2 dernière page. La Régie nous a demandé, aux  
3 intervenants, de se positionner là-dessus. Le seul  
4 point qu'on note, c'est qu'on est favorable à  
5 l'idée que finalement, la proposition d'EBI, ça  
6 permet d'acquérir du GNR produit au Québec, donc,  
7 en conformité avec l'un des objectifs du Plan  
8 d'action de la politique énergétique deux mille  
9 trente (2030), soit l'augmentation de la  
10 production. Évidemment de la consommation, mais  
11 l'augmentation de la production au GN... au Québec,  
12 excusez-moi.

13                   Alors, ça complète ma présentation.

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Merci, Madame Moreau. Donc, madame Moreau est  
16 disponible pour répondre aux questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci, Maître Paquet. Alors, est-ce qu'il  
19 y a des intervenants qui désirent contre-interroger  
20 madame Moreau, le témoin du GRAME? Il n'y a pas  
21 d'avocat qui ouvre leur caméra. Est-ce que, Maître  
22 Georgescu de Gazifère, vous avez un contre-  
23 interrogatoire?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Non, pas de questions, Madame la Présidente. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Maître Lefrançois pour la Régie?

3 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

4 Je n'aurai pas de questions non plus. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup. Donc, la Régie n'aura pas de  
7 questions. C'est bon aussi? Parfait. Donc, on  
8 n'aura pas de questions pour vous, madame Moreau.

9 Merci pour votre témoignage, donc cela va terminer  
10 la preuve du GRAME.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et évidemment, il n'y aura pas de réinterrogatoire,  
15 je comprends?

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Non. Évidemment.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est bon.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Merci, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Alors, merci, vous êtes libérée Madame  
24 Moreau.

25 Donc, il est onze heures vingt-deux



1 (11 h 22), je pense qu'on va être en mesure de  
2 terminer plus tôt. À tout le moins, on va  
3 probablement avoir le temps d'entendre la preuve de  
4 SÉ-AQLPA et peut-être les contre-interrogatoires  
5 cet après-midi, si jamais il y en avait.

6 Donc, on va poursuite avec la présentation  
7 de la preuve de SÉ-AQLPA, Maître Neuman.

8

9 PREUVE DE SÉ-AQLPA

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Merci Madame la Présidente. Bonjour Mesdames  
12 les Régisseurs. Donc, Dominique Neuman pour SÉ-  
13 AQLPA. Monsieur Jean Schiettekatte est présent, je  
14 le... pourquoi son... pourquoi son image...  
15 Oui, bonjour Monsieur Schiettekatte. Alors,  
16 monsieur Schiettekatte est prêt à être assermenté.  
17 Nous avons... Oui, en tout cas, on va assermenter  
18 monsieur Schiettekatte après on va identifier les  
19 document.

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e) jour  
22 du mois de novembre, A COMPARU :

23

24 JEAN SCHIETTEKATTE, consultant en énergie, ayant  
25 une place d'affaires au 1463 Riverdale, Sainte-

1 Adèle (Québec);

2

3 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. **[45]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vous  
8 demanderais d'abord d'identifier les deux documents  
9 suivants comme ayant été préparés par vous ou sous  
10 votre supervision. D'une part, SÉ-AQLPA-3, Document  
11 1 qui est la pièce C-SÉ-AQLPA-0025 qui est votre  
12 mémoire. Et deuxièmement votre présentation qui  
13 vient d'être déposée aujourd'hui sur le site de la  
14 Régie qui est la pièce SÉ-AQLPA-03, Document 3,  
15 cote C-SÉ-AQLPA-0030 qui est votre présentation.  
16 Donc, est-ce que vous les reconnaissez?

17 R. Oui. je les reconnais.

18 Q. **[46]** Et par ailleurs, nous avons déjà déposé  
19 différents documents de références sur le site de  
20 la Régie. D'une part, nous avons déposé, je pense  
21 que c'était hier, sous la pièce C-SÉ-AQLPA-0003,  
22 Document 2, pardon, SÉ-AQLPA-0003, Document 2, C-  
23 SÉ-AQLPA-0029, une décision de Ontario Energy  
24 Board.

25 Ainsi qu'aujourd'hui, les deux documents

1 Mindex auxquels on fait référence dans le rapport  
2 de monsieur Schiettekatte qui sont C-SÉ-AQLPA-0...  
3 pardon, 0031, SÉ-AQLPA-03, Document 4, ainsi que le  
4 document 5 et c'est 0032.

5 Et finalement un autre document auquel il  
6 est fait référence dans la preuve de monsieur  
7 Schiettekatte qui est C-SÉ-AQLPA-0033, SÉ-AQLPA-03,  
8 Document 6 qui est un rapport de Deloitte WSP sur  
9 l'évaluation du potentiel technicoéconomique du  
10 GNR. Ces trois derniers documents, les deux  
11 documents Mindex et le document Deloitte sont des  
12 documents que beaucoup de personnes connaissent  
13 aussi parce qu'ils ont déjà été déposés au dossier  
14 R-4008. Donc, ces documents sont en preuve, sont  
15 déposés en preuve.

16 Donc, Monsieur Schiettekatte, je vous  
17 invite à... enfin, j'inviterais d'abord madame la  
18 greffière à projeter la présentation de monsieur  
19 Schiettekatte et j'inviterais monsieur  
20 Schiettekatte à effectuer cette présentation.

21 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

22 R. Merci, Maître Neuman. Merci au Panel et aux divers  
23 participants. Si vous pouviez aller à la page 3.

24 Alors, la stratégie de vente du gaz naturel  
25 renouvelable, GNR...

1 Q. **[47]** Est-ce qu'on peut parler un peu plus fort ou  
2 un peu plus près du micro?

3 R. O.K. Est-ce que vous m'entendez mieux, là?

4 Q. **[48]** Oui.

5 R. Alors, trois options possibles ont été présentées  
6 par Gazifère comme stratégie de vente. SÉ-AQLPA a  
7 recommandé initialement la deuxième option. C'était  
8 la socialisation d'une partie des coûts d'achat du  
9 GNR a priori, sur l'ensemble de la clientèle et les  
10 ventes additionnelles du GNR par le biais d'achat  
11 volontaire.

12 Dans son mémoire, dans sa demande, Gazifère  
13 retient finalement une troisième option qui est la  
14 vente du GNR sur une base d'achat volontaire et la  
15 socialisation de la balance des coûts sur le reste  
16 de la clientèle.

17 Bon, le cas échéant, on a vu que ça va se  
18 produire dans les présentations faites par les  
19 représentants de Gazifère.

20 La page suivante. Un premier point  
21 important pour nous, c'est que tous les clients de  
22 Gazifère reçoivent physiquement le même gaz mêlé,  
23 provenant de l'ouest du territoire de Gazifère, qui  
24 est une combinaison de gaz conventionnel, de gaz de  
25 schiste et de GNR.

1 Le GNR acheté à l'est du territoire par  
2 Gazifère ne sera pas le gaz qui se rendra  
3 physiquement sur le territoire de Gazifère. En  
4 s'approvisionnant en GNR hors de son territoire mais  
5 au Québec, Gazifère contribue à l'essor du GNR  
6 québécois, même si elle ne reçoit pas elle-même ce  
7 gaz. Le GNR ainsi acheté au Québec par Gazifère  
8 remplace d'autres gaz naturel qui auraient été  
9 autrement livrés au Québec.

10 La page suivante. Une molécule de GNR, ça  
11 n'existe pas. Une molécule de GNR, c'est une  
12 molécule de méthane. Par définition, le GNR, c'est  
13 une molécule, c'est du méthane interchangeable.  
14 Bon, mais si le biogaz n'a pas été purifié pour  
15 devenir interchangeable, comme le gaz naturel de  
16 réseau...

17 Q. [49] Est-ce que vous pouvez répéter la première  
18 partie de votre phrase, le son a été coupé.

19 R. Le gaz, si du biogaz n'est pas purifié pour devenir  
20 interchangeable avec le gaz naturel de réseau, ce  
21 ne sera pas du GNR. On a l'exemple de Saint-Jérôme.  
22 Donc, c'est un argument incorrect de s'opposer à la  
23 proposition de Gazifère de socialiser du coût en  
24 invoquant à tort que les clients non volontaires  
25 paieraient pour un produit qu'ils n'ont pas voulu.

1 Page suivante. Mais Gazifère fait une  
2 erreur en proposant son excellente proposition de  
3 socialisation sur un raisonnement que plusieurs des  
4 intervenants contestent : une obligation d'acheter  
5 du GNR, un pour cent (1 %) de son gaz, d'en  
6 acheter, en GNR un pour cent (1 %) de son gaz.

7 La décision D-2020-057, au dossier R-  
8 4008-2018 d'Énergir semble indiquer à ce stade, que  
9 le Distributeur gazier n'aurait pas l'obligation  
10 d'acheter du GNR, seulement une obligation ne  
11 dépassant pas un pour cent (1 %) en deux mille  
12 vingt et un (2021) et le livrer, ce GNR, à ceux qui  
13 le contactent ou le demandent.

14 Mais la Régie, ni dans le dossier 4008-2017  
15 ni ailleurs - je m'excuse, il y a une coquille, là,  
16 il manque un A - mais ne s'est jamais encore  
17 prononcée sur la recommandation de son consultant,  
18 Mindex, pour socialiser auprès de tous les clients  
19 de distribution, le surcoût du GNR québécois  
20 invendu aux clients volontaires.

21 Cette voie demeure donc encore ouverte. Il  
22 est donc plus sage de faire reposer la proposition  
23 de socialisation de Gazifère aussi sur cette assise  
24 supplémentaire. Que tous les clients de gaz de GNR  
25 soient réputés accepter de contribuer par leur

1 tarif à aider Gazifère à réaliser une bonne mesure  
2 corporative, sociale et environnementale de la  
3 compagnie.

4 Acheter en GNR un pour cent (1 %) en deux  
5 mille vingt et un (2021) puis deux pour cent (2 %),  
6 puis ensuite cinq pour cent (5 %) de ces volumes de  
7 gaz naturel.

8 La page suivante. Gazifère a en effet le  
9 droit d'acheter du GNR, même sans obligation  
10 gouvernementale. Comme Énergir avait choisi de le  
11 faire à Saint-Hyacinthe en deux mille quatorze  
12 (2014), sans obligation gouvernementale encore.

13 L'achat du GNR par Gazifère est une mesure  
14 sociale, environnementale, d'intérêt public,  
15 payable par tous les clients, au même titre que  
16 tous les clients payent pour les programmes  
17 d'efficacité énergétique, les programmes  
18 commerciaux, le mercaptan et d'autres mesures  
19 d'intérêt public. On voit ça dans le rapport  
20 Mindex.

21 Page suivante. La politique gouvernementale  
22 favorisant la production de GNR au Québec, pas  
23 seulement s'il existe des clients volontaires...  
24 Bien, en fait, la politique gouvernementale, elle  
25 ne parle pas de clients volontaires. Les objectifs,

1 en plus, du gouvernement du Québec, on a vu cette  
2 semaine où on parle de « carboneutralité en deux  
3 mille cinquante (2050) », de « réductions de GES »,  
4 de « respecter l'Accord de Paris ». C'est des  
5 choses qui doivent influencer cette décision-ci.

6 Le potentiel énorme que le rapport Deloitte  
7 nous avait mentionné est toujours là. Bon, que  
8 certains peuvent contester que ce potentiel est  
9 révisé à la baisse. Mais il est encore énorme. La  
10 même chose, on salue l'objectif à long terme de  
11 Gazifère d'acquérir cent pour cent (100 %) de son  
12 gaz de GNR. Je reprends ici ce que Jean-Benoît  
13 Trahan a dit pour Gazifère :

14 Il s'agit d'une proposition également  
15 qui répond non seulement aux besoins  
16 pour l'année deux mille vingt vingt et  
17 un (2021), mais qui répond aux besoins  
18 à long terme pour développer et  
19 stabiliser et permettre d'avoir une  
20 visibilité, une prévisibilité dans le  
21 marché pour développer des projets.

22 Il est donc souhaitable pour nous que la  
23 Régie de l'énergie aide et encourage Gazifère dans  
24 une telle démarche.

25 Page suivante. Donc, pour faire assumer par



1 les clients la balance des surcoûts  
2 d'approvisionnement du un pour cent (1 %) de GNR,  
3 déjà acheté par Gazifère, mais non vendu aux  
4 clients volontaires, revient, pour la masse de la  
5 clientèle, à payer du GNR en tant que dépense  
6 d'intérêt public social similaire au paiement par  
7 ces clients des coûts pour les PGEÉ, des coûts pour  
8 le TÉQ ou des coûts des programmes commerciaux et  
9 autres. Cette balance des coûts constitue une  
10 charge d'intérêt public, payable par la masse de la  
11 clientèle du service de distribution, ce qui  
12 rejoint l'approche proposée par le rapport Mindex.

13 Page suivante. Bon, ici, je ne la lirai  
14 pas. Vous l'avez déjà lu dans notre rapport, mais  
15 ça rejoint notre recommandation 3.1.

16 Page suivante. Bon, ici, un point  
17 important. Je m'excuse, là, si c'est en vert vers  
18 les références, mais vous pouvez les regarder en  
19 cliquant dessus. Tout est vert, on parle de GNR.  
20 Alors... Il y a un point, je pense, qui est  
21 important, qui a été mentionné, hier, par Gazifère,  
22 c'est la prévisibilité du gouvernement Biden aux  
23 États-Unis. Mais nous, on pense qu'elle est quand  
24 même à nuancer sur son impact du gaz naturel.

25 On avait parlé, là, dans d'autres dossiers

1 qu'il y avait eu des enjeux très importants qui  
2 avaient été adressés par l'ancien... Bien, le  
3 gouvernement actuel Trump, ils avaient éliminé  
4 beaucoup des mesures environnementales en juillet  
5 deux mille vingt (2020). Et bon, monsieur Biden a  
6 déjà annoncé qu'il les rétabliraient. Alors, ça, ça  
7 va être une pression à la hausse du coût du gaz  
8 naturel. C'est des mesures qui coûtent extrêmement  
9 chères dans l'extraction du gaz.

10 Aussi, on va rétablir les objectifs de  
11 réduction des GES, des taxes sur le carbone. Alors,  
12 ça va être encore une hausse, une pression à la  
13 hausse du gaz naturel. Il y a des facteurs  
14 macroéconomiques, aussi. Pression à la hausse ou à  
15 la baisse, on ne le sait toujours pas, puis  
16 c'est... Moi, je suis incapable de le prédire pour  
17 le moment, qu'est-ce qui va se passer.

18 Le lien pour la reconduction des  
19 subventions agricoles américaines. J'attends...  
20 j'attire votre attention, parce que ça, ce n'est  
21 peut-être passé tellement dans les médias canadiens  
22 ou québécois, mais aux États-Unis, ça a fait  
23 beaucoup de bruit dans le milieu agricole.

24 À des réponses à des questions qui lui ont  
25 été posées lors de certains des « town hall », le

1 candidat Biden a été très clair qu'il était pour  
2 reconduire les subventions agricoles. Il a été très  
3 clair qu'il les rétablirait avec des conditions.  
4 Une des conditions qu'il a citée, c'était la  
5 production de biogaz chez les agriculteurs. Alors,  
6 ça, ça va amener des variations dans les pressions  
7 à la hausse du coût du gaz naturel.

8 La page suivante. Ça, je pense que c'est un  
9 message globalement là, comme groupe  
10 environnemental, que nous, on essaye de... de  
11 donner à la Régie. C'est... Monsieur Biden, il a  
12 promis des changements, mais c'est peut-être pas  
13 un... quelque chose de positif pour l'industrie du  
14 gaz, en tout cas l'industrie du gaz qui est plus,  
15 si je pourrais dire, « tracking » traditionnel.  
16 Alors ça, c'est un... c'est une référence qui a  
17 été... qui est apparue dans les journaux finalement  
18 hier, mais je pense que c'est un message important  
19 qu'on nous a donné.

20 Page suivante. Il y a aussi d'autres...  
21 d'autres éléments qu'on a entendus hier ou avant-  
22 hier, je pense, qu'il est important de... de faire  
23 ressortir. C'est qu'il y a des mesures qui sont  
24 liées à la pandémie, qui vont affecter à la hausse  
25 le prix du gaz naturel. Alors, par exemple, on

1 parlait de mesures pour ouvrir les fenêtres, puis  
2 des hausses de chauffage dans les... les écoles  
3 puis les hôpitaux. On partage cette opinion-là.

4 Il y a aussi des décisions de clients  
5 institutionnels importants qui pourraient avoir des  
6 impacts. Et je pense que ça le territoire de... ou  
7 la franchise... le territoire de franchise de  
8 Gazifère est très impacté par ça. Ça aussi, ça peut  
9 être une pression à la hausse. On a cité aussi  
10 hier, bien monsieur Neuman l'a cité, la décision de  
11 l'OEB de la Régie en l'Ontario. Bon, on est  
12 d'accord que c'est une... une... une décision qui  
13 est fort sophistiquée, mais dans cette décision-là  
14 ils affirment qu'ils vont s'approvisionner par des  
15 contrats à court terme sur le marché du GNR. Ça  
16 fait que ça, ça va mettre une pression à la hausse  
17 des prix.

18 La page suivante. Alors ça nous amène à ce  
19 que... bon, Gazifère demande, c'est-à-dire que  
20 c'est l'importance de réduire d'ici quelques années  
21 la dépendance de Gazifère auprès des contrats  
22 d'approvisionnement à court terme. On pense que  
23 leur politique d'essayer de... de favoriser le  
24 développement de contrats GNR locaux longs termes  
25 est très importante. Puis on encourage fortement

1 Gazifère à poursuivre cet effort-là.

2 Par contre, il y a... il y a un enjeu qui,  
3 nous, nous préoccupe, c'est toujours le  
4 différentiel entre le... le GNR court terme et long  
5 terme. On voit dans le marché est-ce que c'est  
6 toujours trois (3 \$) à dix dollars (10 \$)? On n'est  
7 pas certain. C'est certain qu'il y a une tendance à  
8 la hausse, ça amène certains des autres  
9 intervenants, dont celui qu'on a entendu parler  
10 avant, qui recommandait même à Gazifère de  
11 commencer à faire du « trading ». Bon, ce n'est pas  
12 notre position. Notre position c'est que le GNR...  
13 Gazifère doit trouver des contrats long terme  
14 locaux pour, en premier, satisfaire les besoins de  
15 sa clientèle au meilleur coût.

16 Alors s'assurer de la fiabilité de  
17 l'approvisionnement en GNR par Gazifère selon des  
18 contrats à long terme, en tenant compte de la  
19 faisabilité d'approvisionnement en matières  
20 premières pour les producteurs de GNR d'Outaouais  
21 qui contracteront avec Gazifère.

22 Alors ici je fais peut-être un petit  
23 retour, pour ceux qui ne sont pas familiers, mais  
24 les... les enjeux qu'a connu le projet à Saint-  
25 Hyacinthe sont importants. Ils ont eu des enjeux

1 technologiques au niveau du chauffage l'hiver, des  
2 équipements. Ils ont maintenant des enjeux  
3 d'approvisionnement où il y a de la compétition, il  
4 y a des gens qui veulent maintenant  
5 s'approvisionner sur la matière première qu'ils ont  
6 prévus, eux, pour alimenter leur usine, ça fait que  
7 ça fait des pressions à la hausse sur les coûts. On  
8 invite Gazifère à regarder attentivement ce qui se  
9 passe là-bas pour... pour éviter ces enjeux-là dans  
10 la mise en service de leurs plans locaux.

11 Page suivante. Alors bon, je ne veux pas  
12 ici aller plus vite puis prendre plus de votre  
13 temps. J'ai reproduit dans les pages suivantes nos  
14 recommandations sur les divers enjeux. Je pense que  
15 l'objectif de la réunion aujourd'hui c'était  
16 d'apporter des éléments supplémentaires sur nos  
17 recommandations. Alors... puis la page suivante, je  
18 pense que c'est encore des recommandations sur  
19 chacun des sujets qu'on proposait, mais ces deux  
20 premiers points-là, pour nous, il était extrêmement  
21 importants de... de les présenter aujourd'hui à  
22 vous autres. Je vous remercie.

23 Q. [50] D'accord. Je vous remercie, Monsieur  
24 Schiettekatte. Il y avait aussi, je pense, deux  
25 autres recommandations qui venaient après, mais

1 c'est... c'est des recommandations sur des... des  
2 modifications de conditions de service.

3 R. Oui, on les retrouve dans le rapport,  
4 effectivement.

5 Q. [51] Oui, qui sont... qui sont déjà dans le  
6 rapport, qui sont déjà expliquées dans le rapport.

7 R. Oui.

8 Q. [52] Donc, je vous remercie, Monsieur  
9 Schiettekatte, lequel est disponible pour répondre  
10 à d'autres questions. Madame la Régisseuse, je ne  
11 vous entends pas tout à fait. Je pense que votre  
12 micro n'est pas allumé.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 J'ai... j'ai cliqué, puis il était déjà ouvert.  
15 Donc, oui, j'aimerais savoir s'il y a des  
16 intervenants qui aimeraient contre-interroger le  
17 témoin de SÉ-AQLPA? Je vois qu'il n'y a personne  
18 qui se lève. Est-ce que, Maître Georgescu de  
19 Gazifère, vous avez des questions ou un contre-  
20 interrogatoire?

21 Me ADINA GEORGESCU :

22 Non, pas de questions pour le contre-  
23 interrogatoire, Madame la Présidente, merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Maître Lefrançois pour la Régie?

1 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

2 Non, je n'aurai pas de questions moi non plus.

3 Merci.

4 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Pour la Formation? Pas de questions. Bon, bien...

7 en fait, j'aurais peut-être une question pour vous,

8 qui est... si... bon, puis évidemment les

9 procureurs vont avoir à argumenter, là, comment...

10 comment on doit interpréter les obligations de

11 Gazifère en vertu du règlement, mais est-ce que

12 j'ai bien compris de votre témoignage que l'écart,

13 qu'il est prévisible peut-être avec les changements

14 qui s'en viennent, que l'écart entre le prix du gaz

15 de réseau et le prix du GNR ait tendance à être

16 moindre dans l'avenir?

17 R. J'aimerais pouvoir vous le dire. C'est peut-être ce

18 qu'on voit peut-être actuellement parce qu'il y a

19 une augmentation... on voit qu'il va y avoir des

20 tendances réglementaires aux États-Unis et

21 ailleurs, qui vont faire qu'il y a une augmentation

22 du prix du gaz, mais en même temps il faut

23 considérer qu'il y a aussi, tel que je vous donnais

24 dans la liste, il va y avoir des pressions pour

25 avoir plus de gens qui vont chercher du GNR. Alors



1 ça va aussi mettre une pression à la hausse.

2 Je pense que la stratégie qui est sage,  
3 c'est celle qui est proposée par Gazifère,  
4 d'essayer de pousser les projets long terme pour ne  
5 pas dépendre de projets court terme, le plus  
6 rapidement possible. Et j'invite la Régie, là, à  
7 les encourager à faire ce type de démarche-là.

8 Q. [53] Parfait. Alors on n'aura pas d'autres  
9 questions. Cela donc termine la preuve de SÉ-AQLPA.  
10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Je vous remercie énormément, Madame la Présidente.

12 R. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Alors vous êtes libéré, Monsieur... je  
15 n'oserai pas prononcer votre nom.

16 R. Merci bien.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je suis sûre que je vais me tromper, ça fait que...

19 R. Merci bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors merci beaucoup pour votre... votre  
22 témoignage.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Monsieur Jean, monsieur Jean.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Monsieur Jean, c'est ça.

3 R. Merci, au revoir.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, Maître Neuman. Donc, on a  
6 évidemment pris de l'avance. La présentation des  
7 preuves de l'ensemble des intervenants est  
8 terminée. Ce qui était prévu dans le cadre du  
9 calendrier c'est que l'on poursuive demain avec les  
10 argumentations, mais on a aussi indiqué dans notre  
11 lettre de convocation à l'audience qu'on souhaitait  
12 une certaine flexibilité. Donc, Maître Georgescu,  
13 est-ce que vous seriez disponible pour débiter cet  
14 après-midi avec l'argumentation de Gazifère?

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Bonjour, Madame la Présidente. Alors nous avons  
17 effectivement préparé une argumentation, nous avons  
18 annoncé une heure (1 h) de plaidoirie pour les fins  
19 de notre argumentation. Toutefois, nous avons  
20 prévu de déposer un plan d'argumentation cet après-  
21 midi en vue de la plaidoirie qui aurait lieu demain  
22 mercredi, ainsi que des autorités. Et de toute  
23 évidence, nous n'avons pas eu la chance de  
24 finaliser le tout, en attendant d'entendre les  
25 preuves des intervenants aujourd'hui. Donc, ce que

1 je suggérerais, si la Régie est d'accord, ce serait  
2 que l'on procède tel que... tel que cela a été  
3 prévu au calendrier d'audience, donc que les  
4 plaidoiries se fassent toutes demain. Et nous  
5 serons prêts évidemment demain matin pour procéder  
6 à la première heure.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, c'était une tentative, mais on comprend.  
9 Donc cela va donc terminer l'audience pour... pour  
10 aujourd'hui. On se revoit demain matin à compter de  
11 neuf heures (9 h) avec votre plaidoirie, Maître  
12 Georgescu.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors bonne fin de journée à vous tous. Au revoir.

17 Me ADINA GEORGESCU :

18 Merci, bonne fin de journée, au revoir.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21

22 AJOURNEMENT

23

24

1

2 SERMENT D'OFFICE :

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
7 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
8 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7

14

15

16